

# Coût de la scolarité 2025



- 0,08 %

Conférence de presse :  
14 août 2025

Contact : Johan Jousseume  
07 83 99 38 26 - [jjousseume@la-csf.org](mailto:jjousseume@la-csf.org)

**G**arder l'école ouverte à chaque enfant,

**R**ien ne doit coûter pour l'apprenant.

**A**u cœur des savoirs, l'égalité s'invite,

**T**endre vers un monde où la chance est écrite.

**U**ne plume offerte en chemin d'indépendance

**I**ci l'avenir se tisse avec intelligence.

**T**oute tête mérite un sentier éclairé,

**É**levée par l'école, sans être triée

# Sommaire

## MÉTHODOLOGIE

**p. 5**

- Contexte de réalisation du dossier
- Méthode de travail
- Synthèse du dossier « Coût de la scolarité 2025 »
- Gratuité de l'éducation
- Remerciements

p. 6  
p. 7  
p. 8  
p. 10  
p. 11

## LE COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

**p. 13**

- Budget moyen par classe à la rentrée 2025
- Liste des fournitures scolaires
- Commentaires et analyses des listes recueillies par La CSF
- Poids des cartables
- Pratiques d'achat des familles

p. 14  
p. 17  
p. 21  
p. 22  
p. 23

## LES DÉPENSES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

**p. 25**

- Coût de la scolarité année 2024-2025
- Synthèse des aides régionales niveau lycée
- Transport scolaire
- Restauration scolaire

p. 26  
p. 28  
P. 32  
p. 35

## LES DÉPENSES SELON LES OPTIONS ET LES ORIENTATIONS

**p. 39**

- Voie professionnelle
- Enseignement supérieur

p. 40  
p. 43

## FOCUS : ÉCOLE D'HIER, ÉCOLE D'AUJOURD'HUI : ENTRE HÉRITAGES, MUTATIONS ET RÉSISTANCES

**p. 52**

## L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

**p. 55**

## LES PROPOSITIONS ET LES REVENDICATIONS DE LA CSF

**p. 59**

## LES AIDES ET LE GLOSSAIRE (voir document joint)

*« L'éducation est l'arme  
la plus puissante  
que vous puissiez utiliser  
pour changer le monde »*

Nelson Mandela

# MÉTHODOLOGIE



## Sommaire

Contexte de réalisation du dossier	6
Méthode de travail	7
Synthèse du dossier « Coût de la scolarité 2025 »	8
Gratuité de l'éducation	10
Remerciements	11

# Contexte de réalisation du dossier

L'année écoulée n'a pas apporté plus de sérénité ni d'espérance que la précédente. La guerre fait toujours rage dans l'Europe orientale, les dirigeants du peuple rescapé de la Shoah pratiquent un génocide « décomplexé » à l'encontre des Palestiniens, les États-Unis d'Amérique ont fait le choix d'un président autoritaire, menaçant et versatile, et la France se noie dans sa dette publique avec un déficit le plus élevé d'Europe, pour ne citer que quelques désastres de l'actualité.

Et comme toujours dans toute l'Histoire, au pire des drames, on pleure, on rit, on chante, on lutte, on vit !

C'est donc dans ce contexte explosif que les familles ont contribué à ce cinquante-deuxième dossier.

## Un dossier à la merci des choix politiques

Quand il y a dette, l'institution serre la vis et exige des renoncements.

L'État déficitaire procède donc à des coupes budgétaires relayées en cascade par les différents niveaux gestionnaires. Cependant, il n'est pas acceptable que les familles modestes soient impactées là où les possédants continuent de se gaver et refusent de partager leurs richesses.

Quand il y a désorganisation gouvernementale, que les directives se succèdent au rythme des changements de Ministres, les enseignants sont en souffrance et par ricochet les familles qui ne comprennent plus où l'école veut emmener leurs enfants.

**« Donner de l'éducation à ses enfants c'est comme leur donner des ailes pour voler. »**

**Thomas Gatabazi**

## Un dossier révélateur des injustices du système

Quand l'État laisse la main aux élus régionaux, départementaux, locaux sur une compétence régaliennne, il ouvre la voie du clientélisme, de l'élitisme et a contrario il ferme l'accès à l'ascenseur social. Les intentions sont parfois louables mais les moyens contestables. L'État doit assumer sa responsabilité de permettre à tous les jeunes citoyens d'accéder à l'éducation et à la culture.

## Un dossier témoin de bonnes pratiques

Il n'est pas de collectivité territoriale qui affirme ne pas vouloir aider les familles. Mais la pression de lobbies et/ou de l'électorat réduit souvent les intentions à des « mesurette » superficielles qui ne traitent pas le fond. Si nous saluons les nombreuses initiatives concourant à alléger la charge des familles, nous regrettons qu'aucune ne porte haut et fort l'affirmation de la gratuité de l'École, qui seule permettra à tout enfant de choisir sa voie.

## Un dossier porté par une équipe qui ne lâche rien

Après Paris, siège historique, l'équipe de réalisation a testé Grenoble en 2024 et, la formule ayant fait mouche, elle s'installe à Rouen en 2025. Nouveau cadre, nouvel élan, nouvelles participantes !

Si les familles sont sa richesse, sa mine d'informations, c'est leur confiance qui porte l'équipe et fonde sa nécessité de les représenter et les défendre.

# Méthode de travail

## Pourquoi cette enquête ?

- Connaître le coût moyen de la rentrée à partir des dépenses effectuées par les familles selon le niveau scolaire,
- Connaître l'impact du coût de la rentrée dans le budget familial au mois de septembre,
- Lister toutes les dépenses induites par la scolarité, à la rentrée et tout au long de l'année scolaire,
- Dénoncer les inégalités territoriales,
- Revendiquer de nouveaux droits et/ou des ajustements des politiques et des dispositifs concernant la scolarité pour plus de justice et d'égalité.

## Notre méthodologie d'enquête

Ce dossier a été réalisé à partir de plusieurs enquêtes distinctes élaborées en parallèle :

### 1

A partir de grilles préétablies, les familles du réseau de La CSF collectent **toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité.**

### 2

Dès la fin de l'année scolaire, les familles envoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants pour la prochaine rentrée. **Des familles et des militants, à l'aide d'une grille-type, relèvent les prix des différents articles.** Aucune consigne n'est donnée quant au choix des fournitures, pas forcément les plus chères ni les moins chères, mais celles que la personne privilégie en fonction de ses habitudes de consommation. Cela nous permet de mettre en perspective **le poids du coût de la rentrée** dans le budget familial et les pratiques d'achat des familles.

### 3

L'équipe « Coût de la scolarité CSF » exploite les relevés de prix et détermine le coût moyen selon le niveau scolaire. Elle étudie également les listes de fournitures, les données et les remarques faites par les familles, pour présenter une image la plus fidèle de leur vécu à la rentrée, et recueille les informations induites par la scolarité.

### 4

Un focus mettra en lumière des témoignages de parents - militants, bénévoles ou simples bénéficiaires des actions de La CSF - à la fois sur leur école, celle de leur enfance, et sur l'école de leurs enfants aujourd'hui. Ces témoignages poseront un regard sur l'évolution de l'éducation et à travers eux, nous tenterons d'en cerner les avancées positives et les dérives regrettables.

## Notre enquête en quelques chiffres

- **52<sup>ème</sup>** année d'enquête
- **16 350** références relevées
- **16** Unions départementales participantes
- **212** familles participantes

# Synthèse du dossier « coût de la scolarité 2025 »

## Un contexte de tension sociale et politique inédit

Le coût de la scolarité en 2025 s'inscrit dans un climat national et international particulièrement tendu. La scène géopolitique est marquée par la montée des conflits armés, la reconfiguration des alliances et le retour au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis, renforçant les dynamiques autoritaires et nationalistes dans le monde.

En France, l'instabilité politique atteint un niveau inédit : l'Assemblée nationale est profondément fragmentée, les compromis se font rares, et de nombreuses décisions sont soit bloquées, soit prises sous l'influence de forces politiques radicales en faveur de l'extrême droite. La valse des ministres de l'éducation traduit cette crise avec 7 ministres depuis 2022, mettant tous les acteurs de l'éducation en difficulté.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, les appels à « faire des économies » s'abattent trop souvent sur les classes moyennes et populaires.

C'est dans cette atmosphère que La Confédération Syndicale des Familles a poursuivi son travail d'analyse du coût de la scolarité pour 2025. Fidèles à notre méthode, nous avons construit ce dossier sur une enquête de terrain rigoureuse, au plus près de toutes les familles, dans les villes comme dans les campagnes. À travers cette étude, nous continuons de porter un regard lucide et exigeant sur l'éducation en France.

Il est urgent de rappeler qu'en 2025, 21,9 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Ces enfants, trop souvent oubliés des grandes décisions, font face à des difficultés

d'apprentissage majeures liées à des conditions de vie précaires : mauvaise alimentation, sommeil insuffisant, stress familial... L'école ne peut pas les ignorer, ni y remédier.

## L'école gratuite : une revendication toujours d'actualité

**« L'école n'est pas gratuite. »**

C'est un constat simple, factuel, et pourtant trop souvent oublié. Malgré les discours officiels, l'école coûte encore cher aux familles. Or, l'école gratuite n'est pas une utopie, c'est un impératif républicain, une condition de l'égalité réelle entre les enfants.

## Combien coûterait l'école gratuite ?

Notre étude montre qu'un enfant coûte à sa famille, en moyenne 1 800 € par an en dépenses scolaires. Sur une base de 12 millions d'élèves, une école réellement gratuite représenterait un investissement de 15 à 20 milliards d'euros par an pour l'État.

Est-ce insurmontable ? Certainement pas.

Où trouver ces 20 milliards ?

Il suffirait de réinstaurer un impôt sur la fortune plus juste et ambitieux, en abaissant son seuil d'imposition à 200 000 € de revenu annuel (contre antérieurement 1.3 millions €/an). Un tel impôt pourrait rapporter 50 milliards d'euros par an. La question n'est donc pas financière. **Elle est politique.**

## Allocation de rentrée scolaire : utile mais insuffisante !

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) joue un rôle réel dans le soutien aux familles

bénéficiaires. Elle concerne seulement environ 1 enfant sur 3 et 1 famille sur 4.

Mais son efficacité reste inégale :

- À l'école primaire, l'ARS couvre généralement l'essentiel des besoins de rentrée et les dépenses annuelles.
- Au collège, elle devient insuffisante après l'achat des fournitures de rentrée.
- Au lycée, elle ne permet plus de couvrir qu'une fraction des frais réels.

L'ARS varie de moins de 40 € (9 %) entre un enfant en CP et un lycéen, alors que le coût réel entre ces 2 niveaux augmente de 142 € (100 %). En clair : un lycéen coûte 2 fois plus cher qu'un écolier, mais l'aide est à peine plus élevée.

## Des inégalités territoriales persistantes

Les familles ne sont pas égales devant les coûts scolaires selon le territoire. Certaines villes donnent les fournitures scolaires, d'autres non. Les transports scolaires sont gratuits ici, mais payants là. Même les coûts des cahiers, des cartables ou des sorties peuvent fortement varier d'un département à l'autre (en fonction de la prise en charge ou non).

## Le numérique et l'intelligence artificielle : des dépenses invisibilisées

Le numérique est devenu incontournable dans l'éducation, mais ses coûts restent souvent à la charge des familles. Achat d'ordinateurs, imprimantes, abonnements, logiciels..., ces dépenses peuvent représenter plusieurs centaines d'euros par an pour certains foyers.

En parallèle, l'intelligence artificielle (IA) s'invite dans les usages pédagogiques. En plus de constituer une inégalité supplémentaire pour les familles et les enfants, beaucoup



d'enseignants s'interrogent : *quels outils sont pertinents ? Quels risques pour le développement de l'esprit critique ?* La question est ouverte, mais les inégalités d'accès aux outils et pratiques numériques sont bien là.

## Une hausse marquée du coût des fournitures de base

En 2025, on observe une augmentation significative du coût des fournitures scolaires, en particulier des cahiers, feuilles, classeurs, stylos. Deux causes principales :

- Inflation sur les matières premières, notamment la pâte à papier.
- Inflation généralisée sur les prix (+ 2 % de septembre 2024 à septembre 2025). La catégorie « habillement et chaussures » a enregistré une hausse annuelle de + 3,46 % pour les vêtements et de + 0,97 % pour les chaussures.



### La CSF demande

- **La gratuité de la scolarité obligatoire à partir de 3 ans.**
- **Une vraie modulation de l'ARS.**
- **Le versement de l'ARS à tous les lycéens pouvant y prétendre quel que soit leur âge.**

# Gratuité de l'éducation

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les lois Jules Ferry instituent l'enseignement public laïque obligatoire et abordent la notion de gratuité, mais de manière limitée puisque seuls les salaires des enseignants sont alors pris en charge par l'État. Au fil du temps, ce principe s'est étendu à d'autres niveaux d'enseignement, y compris le secondaire. La réalité montre que l'école est loin d'être complètement gratuite et cette question reste un sujet débattu en France, les décisions juridiques jouant un rôle important dans la détermination de la politique éducative en la matière (Préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946, Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, Convention internationale sur les droits des enfants du 20 novembre 1989, Code de l'éducation de juin 2000).

Or, scolariser un enfant ou un jeune implique des dépenses pour la famille : matériel, équipement sportif, transport, cantine, etc.

Les transports scolaires sont le moyen d'accès à l'éducation d'environ 4 millions d'élèves (33 %) ; l'État estime que c'est aux collectivités territoriales que revient la compétence pour assurer la gestion de ce service.

En 2019, la gratuité de l'enseignement supérieur a été érigée comme un principe à valeur constitutionnelle. Le Conseil Constitutionnel a toutefois ajouté que des frais d'inscription « modiques » peuvent être autorisés sans enfreindre ce principe.

Pour justifier les coûts liés aux activités périscolaires, aux études surveillées et aux garderies, un des arguments opposés est que ces services sont facultatifs et donc non gratuits. Ces services sont pourtant indispensables pour concilier travail et vie familiale ;

certains parents n'ayant pas d'autre choix que d'y recourir doivent faire face à des dépenses supplémentaires.

Si le caractère facultatif justifie le paiement, alors pourquoi les choses réellement obligatoires ne sont-elles pas gratuites (alimentation par exemple) ?

Cette définition interroge quant à l'accès équitable à l'éducation.

Or, un élève qui ne peut pas se procurer les cahiers d'exercices et de travaux pratiques obligatoires se voit privé de son droit à l'éducation et est désavantagé par rapport à ses camarades. Ce genre de coût peut fortement impacter l'égalité des chances.

Les dépenses sont parfois pour partie compensées par les aides des collectivités territoriales laissées au bon vouloir de leurs instances dirigeantes, mais beaucoup de familles échappent à ces soutiens.

Ces aides ne recouvrant pas un caractère universel renforcent les inégalités sociales. Bien que le droit à l'éducation soit un principe reconnu, protégé par la loi et ayant une valeur constitutionnelle, la jurisprudence démontre que la justice française est plutôt contre l'idée d'une gratuité absolue de la scolarité.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Un élève qui ne fait pas ses devoirs est sanctionné. A quand la sanction contre l'État qui ne remplit pas ses obligations ?

# Remerciements

C'est une tradition de remercier toutes celles et tous ceux qui, à leur manière, ont contribué à la réalisation de ce dossier.

Remercier, c'est dire sa reconnaissance, c'est aussi affirmer que seul on n'aurait pas pu atteindre l'objectif.

Ce dossier, on le doit :

## A l'équipe de rédaction et de relecture au cœur de l'été

- des militantes moins nombreuses et plus fatiguées au fil des ans, même si l'enthousiasme pour cette action continue de les animer, Françoise (Rouen), Janine (La Flèche), Anne-Marie (Niort), Annie (Grenoble).

- des salariés de la confédération, qui apportent leur technicité chacun et chacune dans son domaine de compétences, Johan (Éducation et Familles), Stéphanie (Communication), Maëva (Stagiaire de Master).

- une salariée d'UD, présente aux côtés des familles et à leur écoute au quotidien, Sandra (Lorient).

## Aux équipes de terrain

- des bénévoles discrets, qui relèvent des centaines de prix et motivent les familles dans leur environnement.

- des familles au cœur de la démarche qui transmettent leurs dépenses tout au long de l'année, leurs listes de rentrée et leurs coûts.

**A l'équipe à elle toute seule** qu'a constituée Isabelle (fille de Françoise), dans le secret de sa cuisine où elle a concocté tous nos déjeuners aussi variés que succulents. Un cocooning apprécié quand le temps est compté.

Aussi, toutes celles et tous ceux qui nous ont encore apporté leur contribution en dépit des inquiétudes, de la fatigue, des soucis, soyez chaleureusement remerciés de cet engagement personnel au service de l'intérêt collectif.

Toutes et tous continuons ensemble à apporter notre pierre à l'édifice, à travers nos regards, nos expériences, nos connaissances.

**A CES ÉQUIPES  
TOUJOURS DÉVOUÉES,  
MERCİ DE RÊVER  
ENCORE UN MONDE  
JUSTE ET SOLIDAIRE !**



*« Chaque fois  
qu'on ouvre une école,  
on ferme une prison »*

Victor Hugo

# Le coût de la rentrée scolaire



## Sommaire

Budget moyen par classe à la rentrée 2025	14
Liste des fournitures scolaires	17
Commentaires et analyses des listes recueillies par La CSF	21
Poids des cartables	22
Pratiques d'achat des familles	23
Fournitures scolaires et gestes verts !	24

# Budget moyen par classe à la rentrée 2025

## Analyse globale

L'analyse des pratiques d'achat de fournitures scolaires fait ressortir plusieurs constats majeurs, tant sur les comportements des familles que sur l'évolution des prix.

Tout d'abord, nous observons une très faible réutilisation des fournitures dites « consommables » de la part des familles, en particulier celles qui composent la trousse (stylos, crayons, colle, surligneurs, etc.) ainsi que sur les supports liés aux matières de cours (cahiers, feuilles, classeurs souples, protège-documents, agenda, cahiers de textes). Ces éléments sont donc rachetés presque intégralement à chaque rentrée.

À l'inverse, certains matériels spécifiques sont fréquemment conservés d'une année sur l'autre, notamment dans les disciplines artistiques, sportives ou scientifiques : pinceaux, tabliers, papier calque ou millimétré, flûte, bristol, calculatrices, dictionnaires, etc. Ces équipements, souvent plus durables, sont amortis sur plusieurs années.

On note aussi une très forte hétérogénéité des prix sur certains produits, parfois du simple au quadruple, notamment sur les petits objets (mouchoirs, compas, gommes) et sur les outils numériques (ordinateurs, clés USB, calculatrices), notamment au collège et au lycée. En revanche, les prix des fournitures courantes (stylos, ciseaux, feutres, agrafeuses) sont relativement homogènes. Les écarts que l'on constate peuvent s'expliquer par la nature de l'objet : une clef USB selon sa capacité, un ordinateur reconditionné ou neuf.

Enfin, l'augmentation du prix du papier, liée à une baisse de l'offre et à une demande qui augmente, a un effet direct sur le coût des fournitures (cahiers, feuilles), particulièrement perceptible au primaire et au collège.



Ecole élémentaire						
	Coût global rentrée 2024	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2024	Coût global rentrée 2025	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2025
Equipement sportif	83 €	22,5 %	64,5 €	<b>94 €</b>	39 %	<b>57 €</b>
Cartable et trousse	31 €	43 %	18 €	<b>24 €</b>	45 %	<b>13 €</b>
Feuilles, cahiers, stylos	57 €	40 %	34 €	<b>75 €</b>	17 %	<b>62 €</b>
Matériel divers	65 €	58 %	27 €	<b>73 €</b>	77 %	<b>17 €</b>
<b>Total</b>	<b>236 €</b>	<b>39,5 %</b>	<b>143,50 €</b>	<b>266 €</b>	44 %	<b>149 €</b>
<b>Variation 2024-2025</b>				<b>+12,7 %</b>		<b>+ 3,8 %</b>

## L'école élémentaire concerne 6,3 millions élèves à la rentrée 2025

À l'école élémentaire, les familles dépensent moins pour les trousse et cartables souvent réutilisés. En revanche, les achats liés aux cahiers, feuilles et classeurs augmentent significativement. Côté sport, bien que cela représente un coût non négligeable, les familles réutilisent de façon assez importante notamment en récupérant les habits des frères et sœurs. Notons cependant que nous retrouvons beaucoup d'achats sportifs « tout au long de l'année ».

Collège						
	Coût global rentrée 2024	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2024	Coût global rentrée 2025	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2025
Équipement sportif	94 €	22 %	73 €	<b>95 €</b>	29 %	<b>67,5 €</b>
Cartable et trousse	35 €	31 %	24 €	<b>27 €</b>	52 %	<b>13 €</b>
Feuilles, cahiers, stylos	66 €	7 %	61,5 €	<b>97 €</b>	17 %	<b>80,5 €</b>
Matériel divers	128 €	24 %	98 €	<b>93 €</b>	61 %	<b>36 €</b>
<b>Total</b>	<b>324 €</b>	<b>21 %</b>	<b>256,5 €</b>	<b>311 €</b>	<b>36 %</b>	<b>197 €</b>
<b>Variation 2024-2025</b>				<b>- 4,2 %</b>		<b>- 23 %</b>

## Le collège concerne 3,4 millions d'élèves à la rentrée 2025

Au collège, le coût global des fournitures semble en légère baisse par rapport à l'an passé. Cela peut s'expliquer par une meilleure réutilisation ou des dépenses moins importantes sur certains équipements spécifiques (calculatrices, outils de dessin). Toutefois, les produits qui composent la trousse et les supports de cours (cahiers, feuilles) continuent de subir les effets de la hausse du prix des matières premières. C'est donc un poste de dépenses toujours sensible. Les achats numériques ont diminué pour la première fois depuis 15 ans. Cela s'explique sans doute par un renforcement de l'équipement des établissements et des familles.

Lycée						
	Coût global rentrée 2024	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2024	Coût global rentrée 2025	Pourcentage de réutilisation ou non achat à la rentrée	Montant dépensé par les familles à la rentrée 2025
Équipement sportif	119 €	34 %	78,5 €	<b>117 €</b>	19 %	<b>95 €</b>
Cartable et trousse	36 €	48 %	17 €	<b>42 €</b>	41 %	<b>24,5 €</b>
Feuilles, cahiers, stylos	82 €	28 %	59 €	<b>115 €</b>	19 %	<b>93 €</b>
Matériel divers	162 €	34 %	107 €	<b>175 €</b>	45 %	<b>78,5 €</b>
<b>Total</b>	<b>398 €</b>	<b>34 %</b>	<b>261,50 €</b>	<b>449 €</b>	<b>36 %</b>	<b>291 €</b>
<b>Variation 2024-2025</b>				<b>+8 %</b>		<b>+ 11 %</b>

## Le lycée concerne 2,3 millions d'élèves

Au lycée, le coût augmente par rapport à l'année précédente. Trois explications possibles :

- Les lycéens s'équipent de plus en plus massivement d'outils numériques (ordinateurs portables, tablettes, logiciels, etc.), souvent exigés ou recommandés pour les usages pédagogiques et les travaux à distance.
  - Les dépenses vestimentaires liées au sport augmentent, car les élèves accordent une attention croissante à l'image sociale associée à ces équipements.
  - L'augmentation de fournitures pour certaines filières (livres de littérature et manuels).
- L'équipement scolaire continue de peser sur le budget des familles.

Participation à l'enquête coût de la rentrée scolaire :  
**142 familles participantes**  
**16 Unions Départementales participantes**  
**202 relevés de prix de 75 articles**

<b>Listes complètes</b>			
	<b>2025</b>	2024	<b>Variation</b>
Lycée	<b>449 €</b>	398 €	<b>+ 8 %</b>
Collège	<b>311 €</b>	324 €	<b>- 4,2 %</b>
École élémentaire	<b>266 €</b>	236 €	<b>+ 12,7 %</b>
<b>Évolution globale coût (rapporté au nombre d'enfants par niveau)</b>			<b>+ 7,1 %</b>

**Hausse + 7,1 %**

<b>Pratique d'achat des familles</b>			
	<b>2025</b>	2024	<b>Variation</b>
Lycée	<b>291 €</b>	261,5 €	<b>+ 11 %</b>
Collège	<b>197 €</b>	256,5 €	<b>- 23 %</b>
École élémentaire	<b>149 €</b>	143,5 €	<b>+ 3,8 %</b>
<b>Évolution globale coût (rapporté au nombre d'enfants par niveau)</b>			<b>- 0,08 %</b>



**Baisse - 0,08 %**



**La CSF revendique**

**➤ La gratuité des fournitures scolaires de la maternelle au lycée.**

# Listes de fournitures scolaires

<b>Maternelle Castelnau (34)</b>	<b>CP Niort (79)</b>	<b>CM1 et CM2 Niort (79)</b>
<p><b>Pour les petits, les moyens et les grands :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une petite gourde (environ 250 ml)</li> <li>• Un petit sac à dos (environ 20x30 cm)</li> <li>• Un carton à dessins (32x45 cm)</li> <li>• Une boîte de mouchoirs</li> <li>• Un change complet dans une petite boîte à chaussures</li> </ul> <p><b>Pour la sieste en petite section :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un oreiller</li> <li>• Un petit drap plat ou une couverture (selon la saison)</li> <li>• Une poche plastique/cabas de grande taille pour ramener les draps à la maison</li> </ul> <p><b>Pour la grande section :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trousse avec crayons de couleur, feutres</li> <li>• Un crayon à papier et un taille crayon avec réservoir</li> </ul>	<p>Les élèves utiliseront du matériel collectif pour la classe. Pas de trousse individuelle, les crayons seront à la disposition des élèves dans des pots.</p> <p><b>Matériel individuel de l'élève :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux boîtes de mouchoirs</li> <li>• Une paire de chaussons ou de surchaussettes pour la classe car nous nous déchaussons à l'entrée</li> </ul> <p><b>Matériel collectif (facultatif) pour la classe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 crayons de couleur</li> <li>• 12 feutres</li> </ul>	<p>Les futurs enseignants des classes n'étant pas encore nommés, il est possible qu'ils demandent un complément de fournitures à la rentrée.</p> <p><b>Matériel individuel de l'élève :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un trieur à 12 onglets</li> <li>• un paquet de 100 feuilles de classeur à grands carreaux</li> <li>• un agenda</li> <li>• une chemise à rabats élastiques</li> <li>• deux boîtes de mouchoirs</li> </ul> <p><b>Matériel collectif (facultatif) pour la classe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 crayons de couleur</li> <li>• 12 feutres</li> </ul> <p>Les fournitures de l'année précédente qui sont encore en bon état peuvent être réutilisées.</p>



## 6<sup>ème</sup> Caen (14)

### Toutes les matières :

1 casque audio filaire avec prise jack 3,5 mm (pas de casque bluetooth), 1 stylo à encre avec cartouches à encre bleue effaçable, 1 effaceur, 1 stylo 4 couleurs, 1 boîte de 12 crayons de couleur, 1 règle graduée 30 cm, 1 boîte de 12 feutres, 4 surligneurs de couleurs différentes, 2 paquets de pochettes A4 transparentes perforées, 1 crayon papier HB et 2H, 1 taille-crayon avec réservoir, 1 gomme, 1 paire de ciseaux, 1 tube de colle, Feuilles simples perforées à grands carreaux A4, Feuilles doubles perforées à grands carreaux A4, 1 pochette à rabats et/ou à élastique, 1 agenda journalier (taille : 10x15cm au minimum)

### Français :

1 classeur format A4 ou cahier selon le choix du professeur à la rentrée, 1 paquet de 6 intercalaires selon le professeur, par famille : un dictionnaire de poche, soit édition Robert, soit édition Larousse, 1 Bescherelle conjugaison relié (8,70 €) ou de poche (3,95 €). Les élèves achèteront en cours d'année 3 livres de poche pour la lecture suivie (voir avec les professeurs)

### FLE/FLS :

1 porte-vues 60 pochettes, 1 cahier 24x32 cm 96 pages, FLES : prévoir l'achat d'une grammaire d'exercice (environ 25 €) et un dictionnaire fr/langue maternelle de poche (à voir à la rentrée avec le professeur)

### Histoire-géographie, Education civique :

1 cahier 24x32 cm avec rabat 96 pages

### LV1 ou bilangue :

Anglais : 2 cahiers 24x32 cm 49 pages, Cahier d'exercice Workbook New Hi there ! 6<sup>ème</sup> Editions Bordas  
Allemand : 1 cahier 140 pages 24x32 cm grands carreaux, 1 marqueur pour ardoise type Velleda effaçable

### Phisique-Chimie :

1 cahier 24x32 cm grands carreaux 48 pages, 1 élastique pour les cheveux longs

### SVT :

1 classeur A4, 12 intercalaires, Environ 20 pochettes plastiques perforées

### Education physique et sportive :

Tenue réservée uniquement à l'activité sportive :

1 paire de baskets pour la pratique extérieure (pas de chaussures en toile), 1 paire de baskets pour la pratique intérieure (pas de chaussures en toile), 1 short, 1 tee-shirt, 1 survêtement, 1 maillot de bain et des lunettes pour la natation

### Arts plastiques :

1 grand cahier à dessin avec uniquement des pages blanches (pas de bloc), feuilles de Canson A4 blanches 180 gr ou plus, des pinceaux ronds (petit, moyen et gros), 1 pinceau brosse, gouaches (tubes de 20 ml) : blanc, noir, bleu cyan, jaune primaire et rouge primaire, 1 crayon 4B, 1 stylo feutre fin noir, 1 chiffon

### Religion :

Catholique : 1 cahier 24x32 cm de 96 pages à grands carreaux  
Protestante : sera vu à la rentrée avec le professeur

### Enseignement international :

Anglais : 2 cahiers 96 pages 24x32 cm  
Espagnol : 2 cahiers 96 pages 24x32 cm  
Italien : 1 classeur A4 3 intercalaires  
Arabe : 2 grands cahiers grands carreaux sans spirales et 1 porte-vues (100 vues)

<p style="text-align: center;"><b>Lycée Paris (75)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CAP employé de commerce polyvalent (EPC) Dijon (21)</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Terminale lycée des métiers Remiremont (88)</b></p>
<p><b>Seconde :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trousse avec :</li> <li>• Crayons à papier</li> <li>• 1 taille crayon</li> <li>• 1 porte mine et mines HB</li> <li>• 1 gomme</li> <li>• Des stylos de couleur : bleu, noir, rouge, vert et 4 couleurs</li> <li>• 1 stylo effaçable</li> <li>• Surligneurs fluo au moins 2 couleurs</li> <li>• 1 règle ou 1 réglet (moins encombrant et moins fragile)</li> <li>• 1 compas simple</li> <li>• 1 équerre</li> <li>• 1 rapporteur</li> <li>• Du correcteur blanc, liquide ou rouleau</li> <li>• 1 agrafeuse et des agrafes qui vont avec</li> <li>• 1 bâton de colle</li> <li>• 1 lutin (au moins 40 pochettes ou 80 vues)</li> <li>• 1 calculatrice scientifique (par exemple Fx 92)</li> <li>• 1 clé USB</li> <li>• 1 classeur A4</li> <li>• 2 cahiers A4</li> <li>• 2 cahiers 24x32 cm grands carreaux 96 pages si possible</li> <li>• Lots de feuilles simples perforées (petits carreaux de préférence)</li> <li>• Feuilles doubles</li> <li>• Des intercalaires A4 (au moins 8/10)</li> <li>• 1 trieur</li> <li>• 1 bloc-notes ou calepin</li> <li>• Jeux d'étiquettes autocollantes pour repérer ses affaires</li> <li>• 1 mètre à ruban (2m au moins)</li> <li>• 1 paire de lunette de protection transparente</li> <li>• 1 feutre indélébile de couleur noir ou bleu (atelier)</li> </ul> <p><b>Première et terminale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste de seconde plus les éléments suivants :</li> <li>• 1 classeur à levier format A4</li> <li>• 1 lot de feuilles A4 grands carreaux</li> <li>• 1 cadenas à codes (4 chiffres)</li> <li>• 5 baguettes de reliure en plastique diamètre 16</li> <li>• 2 pochettes à rabats en carton de couleur blanche de préférence</li> <li>• 1 pochette à rabats en plastique transparent</li> <li>• 3 craie de Briançon (permet le marquage du métal)</li> <li>• 1 paire de gants anti-coupure</li> <li>• 1 paire de lunettes de soudure</li> </ul>	<p><b>Enseignement général :</b> 3 gros bâtons de colle, 1 boîte de 12 feutres, 1 boîte de crayons de couleurs, 1 cahier de brouillon, 1 calculatrice avec racine carrée pas scientifique, 1 compas, 1 crayon de papier HB, 1 équerre de 45 °, 1 gomme, 1 paire de ciseaux, 3 paquets de feuilles simples 21x29,7 cm gros carreaux, 1 porte mine (type criterium) + recharge, 1 rapporteur, 1 règle de 30 cm, 1 stylo bille bleu, 1 stylo bille noir, 1 stylo bille rouge, 1 stylo bille vert, 4 surligneurs de différentes couleurs, 1 trousse</p> <p><b>Anglais :</b> 1 cahier 24x32 cm + protège cahier ou porte-vues A4 de 60 vues, 1 écouteur</p> <p><b>Arts appliqués :</b> 1 agrafeuse + agrafes, 1 boîte de peinture (gouaches), 2 crayons papier (2H et 2 B), 1 feuille Canson, 3 feutres fluo, 1 palette pour mélanger les couleurs, 3 pinceaux (n°3, 8 et 10), 1 pochette de crayons de couleur, 1 pochette de feutres (mine coloriage), 1 pochette de papier blanc 224 gr 24x32 cm, 1 pochette de papier calque 70 gr, 1 taille crayon</p> <p><b>Histoire Géographie :</b> 1 classeur grand format dos large, 200 pochettes perforées A4</p> <p><b>PSE, maths, sciences :</b> 3 cahiers 24x32 cm gros carreaux 96 pages minimum</p> <p><b>EPS :</b> 1 paire de baskets semelle épaisse, 1 jogging, 1 maillot de bain (pour les filles), 1 serviette éponge, 1 short, 1 tee shirt, 1 veste (pluie, froid)</p> <p><b>CAP vente (EPC) :</b> 1 grand classeur (dos environ 80 mm), 4 intercalaires, 100 pochettes perforées A4</p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté fournit, pour les 2 années, un équipement pour l'enseignement professionnel</p>	<p><b>Terminale Bac pro</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seule clé USB 32 go pour toutes les disciplines</li> <li>• 1 agenda</li> <li>• 1 souris ordinateur USB</li> </ul> <p><b>Français (lettres) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre au format poche à acheter pendant l'année scolaire</li> </ul> <p><b>Mathématiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Casio Graph 25+E (ou 35+E pour poursuite études après terminale)</li> </ul> <p><b>Arts appliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crayon à papier HB et 2B</li> <li>• Crayons de couleur</li> <li>• 1 feutre noir pointe fine</li> </ul> <p><b>Enseignement professionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mètre ruban</li> <li>• Une boîte de 24 embouts avec tournevis</li> </ul>

# Fouritures scolaires - élève entrant en UPEAA

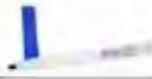
Année 2025-2026

Pour tous les jours							
Un cartable ou un sac à dos		Stylos bille de 4 couleurs : bleu, noir, rouge, vert ou un stylo quatre-couleurs		Un bâton de colle		Du blanc correcteur (de préférence type "souris")	
Une trousse		Un crayon à papier HB		Une règle plate graduée de 30 cm		Une gomme	
Une paire de ciseaux à bouts ronds		Un taille-crayon		Une pochette cartonnée à élastiques		Des surligneurs (4 couleurs)	

## Matériels à fournir selon les matières

CAHIERS		UN AGENDA	
		sans spirales	
Types de cahiers	Nombre	Matières	
Cahier 24 x 32cm grands carreaux 96 pages sans spirales	7	Anglais, Mathématiques Histoire-Géographie, Physique-Chimie, SVT (autres matières en inclusion)	
Cahier 24 x 32cm grands carreaux 192 pages sans spirales	1	Éducation musicale	

## Matériel pour les mathématiques

Un compas		Deux feutres Velleda Effaçables		Quelques feuilles de papier calque		Une équerre	
-----------	---	------------------------------------	---	--	--	-------------	---

## Matériel pour l'Éducation Physique et Sportive

Une tenue de sport (jogging, short/tee-shirt)		Deux paires de baskets (une pour l'extérieur + une pour le gymnase)	
--	---	---	---

# Commentaires et analyses des listes recueillies par La CSF

**Les listes transmises par les adhérents vont de la maternelle jusqu'au lycée y compris les enseignements spécialisés (classe UPEAA : unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants).**

## La CSF apprécie :

Quand les communes donnent les fournitures scolaires, les listes sont restreintes voire inexistantes.

Sur la liste du CP de Niort, seuls des articles personnels sont demandés comme une gourde ou des chaussons. L'utilisation d'un matériel collectif comme les crayons de couleur, feutres, stylos... allège la liste.

Une liste de classe UPEAA utilise des illustrations pour en favoriser la compréhension.

## La CSF dénonce :

Des listes de matériels en maternelle. L'école est obligatoire à partir de 3 ans depuis 2019, alors que l'ARS n'intervient qu'à partir du CP.

Des listes toujours trop longues au secondaire (cf Paris Raspail). On retrouve par exemple la demande d'achat de deux paires de baskets ou de matériels spécifiques pas toujours utilisés (cf liste Remiremont et Dijon).

Des enseignants précisent la marque de certains articles. Rappel : un enseignant ne peut en aucun cas exiger l'achat d'un matériel d'une marque donnée (circulaire du 28 mars

2001). Si la nécessité que les élèves utilisent un article d'une marque précise et nécessaire pour faciliter la manipulation, La CSF préconise que les établissements fournissent ce matériel.



## La CSF revendique

- La gratuité des fournitures scolaires.
- La suppression des listes à l'école maternelle.

## Poids des cartables

Le problème du port de charge excessive touche en priorité les jeunes collégiens, qui ont davantage de matières enseignées et qui, en plus du transport scolaire, doivent se déplacer de salle en salle entre deux cours.

Des solutions tentent d'être trouvées comme la mise à disposition de casiers dans les établissements, hélas souvent en nombre insuffisant, sous utilisés, inadaptés aux usages des élèves ou parfois détériorés.

Cela ne règle pas le problème du trajet domicile-collège. Le partage des manuels, nécessite une bonne organisation des élèves. La mise à disposition des manuels au sein de l'établissement nécessiterait que les enseignants aient des salles fixes, ce qui dans certains cas n'est pas possible, faute de place.

Les professionnels de santé recommandent pourtant de s'assurer que le cartable de l'enfant ne dépasse pas 10 % de son poids. En fonction de l'âge, le cartable ne devrait donc pas dépasser en moyenne :

- 2,5 kg pour un enfant de 8 ans
- 3,4 kg pour un enfant de 11 ans
- 4,4 kg pour un enfant de 13 ans

Ce seuil est bien souvent dépassé puisqu'en moyenne le poids du cartable est de 8,5 kg soit 20 % du poids de l'enfant, il est donc 2 fois trop élevé.

## La CSF demande :

- La possibilité d'avoir des manuels en classe.
- La réduction des listes de fournitures scolaires.
- Une plus grande vigilance de la commission fournitures sur les listes proposées par l'établissement, notamment au regard du poids du cartable.



# Pratiques d'achat des familles

## Achats en ligne

Les familles déclarent pour un tiers d'entre elles mixer les modes d'achat. Les grandes surfaces demeurent le premier lieu d'achat des courses de rentrée pour une très large majorité. Les magasins spécialisés arrivent en deuxième place notamment Bureau Vallée et Cultura, suivis par les achats en ligne. Toutes les astuces sont bonnes pour faire baisser la note, gagner du temps et multiplier les lieux d'achats. Les sites, qu'on retrouve le plus, sont Rentréediscount.com, scolarentree.com et marentreefacile.com.

La CSF conseille toutefois une vigilance sur le prix de la livraison. Les familles précisent pour nombre d'entre elles comparer les prix, ou attendre les soldes ou promotions.

La plupart des sites d'achats en ligne propose de préparer la commande des listes demandées par les établissements scolaires. Des questionnaires sont à remplir pour ajuster au mieux la qualité des articles et le budget alloué à cette dépense.

## Achats groupés : une solution qui permet de gagner de l'argent et du temps ?

Des associations de parents d'élèves et des établissements proposent des achats groupés de fournitures scolaires. Mais attention, tous les fournisseurs ne sont pas sérieux et certains lots ne sont pas modifiables !

Les achats groupés constituent une pratique solidaire qui permet de réduire significativement le coût des fournitures scolaires, allégeant ainsi le budget des familles à la rentrée. En plus de favoriser l'équité entre les enfants, en leur offrant un accès à des produits de qualité équivalente, cette démarche permet également aux parents de gagner un temps précieux en évitant la course aux fournitures.

Nous pouvons retrouver des « packs » pré-établis par des enseignes, mais ne tenant pas forcément compte des demandes spécifiques des enseignants.

Par exemple, en Bretagne, une association de parents d'élèves propose un kit de fournitures scolaires conforme à la liste établie par l'établissement, pour un montant de 44 €. Ce kit comprend l'essentiel nécessaire aux apprentissages de base. Si certains éléments spécifiques ne sont pas inclus (comme du papier millimétré ou une calculatrice), les parents ont la possibilité de les demander en supplément auprès de l'association, afin de compléter le matériel de leur enfant.

Ces initiatives de quelques CSF sont rendues possibles grâce à la coordination entre les UPE-CSF et plusieurs acteurs. Ils veillent notamment à :

- rester vigilants face aux exigences abusives des enseignants,
- répondre à la demande rapport qualité / prix,
- trouver des fournisseurs de qualité et respectueux des attentes exprimées,
- proposer des avantages tels que des lots complets, des lots avec panier de base ou des lots adaptés aux besoins spécifiques des familles.

Ces actions locales contribuent à atténuer des inégalités d'accès aux fournitures entre les familles. Elles favorisent un environnement scolaire plus équitable. Elles reflètent parfaitement les valeurs de La CSF :

- agir collectivement,
- engager une co-responsabilité entre acteurs,
- créer des liens entre les familles,
- développer une consommation éco-responsable.

La CSF encourage les parents à mettre en place des actions d'achats groupés dans un esprit solidaire avec des fournisseurs respectueux de la qualité des produits.

# Fournitures scolaires et gestes verts !

Les fournitures scolaires sont indispensables pour les élèves, mais savez-vous que leur production et leur utilisation ont un impact considérable sur l'environnement ? En optant pour des fournitures scolaires plus écoresponsables, il est possible de réduire l'empreinte écologique.

Les fournitures durables peuvent avoir un coût initial plus élevé en raison de leur qualité et de leur fabrication écologique, mais elles offrent une meilleure durabilité et réduisent la fréquence des achats. Cela peut compenser le coût sur le long terme par rapport aux fournitures classiques, souvent moins chères à

l'achat mais nécessitant un remplacement fréquent.

Elles présentent également des défis de distribution ou des limitations en termes de gamme de produits. Cependant de plus en plus de fournitures scolaires sont désormais plus respectueuses de l'environnement mais aussi de notre santé : des colles sans solvant et recyclées, des correcteurs et surligneurs à l'eau, des stylos billes et des feutres recyclés et rechargeables, des gommes en caoutchouc naturel, des protèges livres ou protèges cahiers sans PVC, etc.

	Fournitures classiques	Fournitures écolabellisées
Cartable	De 11 € à 60 €	De 42,94 € à 74,90 €
Trousse	De 7 € à 17 €	De 14 à 19 €
Ramettes 500 feuilles Clairefontaine	4,10 €	23,00 €
Agenda	À partir de 4 €	À partir de 6 €
Cahier 22 x 29,7 cm – 160 pages	4,76 €	7,16 €
Crayons de couleur x 12	4,02 €	8,67 €
Feutres	2,50 €	4,31 €
Surligneur	0,49 €	1,90 €
Colle Uhu	1,69 le tube de 8 g 2,08 le tube de 21 g	2,05 le tube de 8 g 2,59 le tube de 21 g

Pour certains articles l'écart des prix est important et demande justification. On peut entendre que les familles à petits et très petits budgets ne soient pas réceptives au discours écologique et se tournent vers les distributeurs bon marché.

Mais à prix sensiblement égal, on ne peut qu'encourager le choix de produits qui protègent la santé des enfants et préservent la planète.

Cependant, il n'est pas simple de repérer les produits strictement labellisés écologiques dans la jungle des sites internet, tout comme dans les rayons des magasins. Le sentiment « d'arnaque » du « bio écolo » est très fort chez les familles modestes.

Il appartient donc aux fournisseurs d'avoir une information claire et juste afin de valoriser ce secteur.

## Aussi, si on le peut, il faudrait :

- Privilégier des matières recyclées (papier, plastique) ou naturelles (bois non vernis ou caoutchouc naturel). Le matériel d'écriture est souvent « grignoté » et peut être nocif pour la santé ;
- Éviter les produits nocifs pour l'environnement mais aussi pour la santé ;
- Privilégier les produits rechargeables plutôt que jetables ;
- Choisir des produits écolabellisés ;
- Favoriser la durée de vie et la solidité du produit ;
- Opter pour les produits les moins emballés ;
- Acheter d'occasion.

# Les dépenses tout au long de l'année



## Sommaire

Le coût de la scolarité tout au long de l'année 2024-2025	26
Synthèse des aides régionales niveau lycée	28
Transport scolaire	32
Restauration scolaire	35

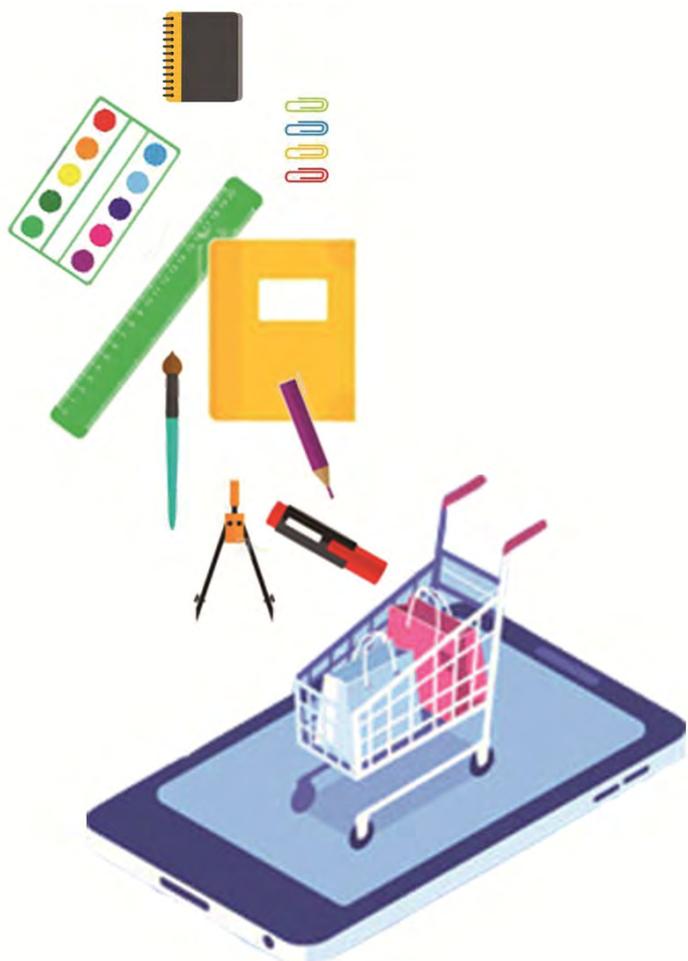
# Le coût de la scolarité tout au long de l'année 2024-2025

Les résultats de l'enquête menée par La CSF auprès des familles pour l'année scolaire 2024-2025 révèlent des tendances globalement similaires à celles observées en 2023-2024. Environ la moitié des familles gardent une perception floue de leurs dépenses scolaires : 44 % déclarent ne pas savoir combien leur coûte précisément la scolarité de leurs enfants, 6 % indiquent que celle-ci ne leur coûte rien.

## L'équipement numérique : un investissement familial important

Le numérique constitue un poste de dépense majeur, souvent partagé au sein du foyer. Il comprend l'ordinateur, l'imprimante, les fournitures de bureau, l'encre ainsi que la connexion internet.

- **Coût moyen : 645 €**,
- **Dont forfait internet : 148 € par an.**



## Les activités périscolaires : 70 % des familles sont concernées

Une majorité déclare inscrire ses enfants à une ou plusieurs activités périscolaires.

- **Le coût est en moyenne d'une trentaine d'euros par mois**

Ces activités participent à l'épanouissement des enfants mais représentent un coût non négligeable pour le foyer.

## Les voyages scolaires : une opportunité pour une minorité

Seules 30 % des familles déclarent que leur enfant a participé à un voyage scolaire au cours de l'année.

- **Le coût moyen d'un voyage s'élève à 350€.**

Le coût peut constituer un frein pour certaines familles, malgré l'intérêt pédagogique de ces séjours.

## Les sorties scolaires : largement répandues, peu coûteuses

À l'inverse des voyages, les sorties scolaires ponctuelles sont très fréquentes.

- **85 % des familles indiquent que leurs enfants y participent,**
- **Pour un coût moyen annuel de 18 €.**

Ces sorties constituent un poste de dépense modéré, mais presque systématique.

## Les photos de classe : une tradition !

La majorité des familles continue d'acheter les traditionnelles photos de classe.

- **Prix moyen : 16,5 €**,
- **Pour une fourchette allant de 10 à 45 €, selon les formats choisis.**

Le montant reste stable par rapport à l'année précédente.

Poste de dépense	Coût moyen par famille concernée
Équipement numérique	645 € (dont 148 € de forfait internet)
Activités périscolaires	305 €
Voyage scolaire	350 €
Sorties scolaires	18 €
Photos de classe	16,5 €
Équipement sportif	199 €
Dépenses supplémentaires	405 €



## L'équipement sportif : des dépenses étalées dans le temps

L'équipement sportif connaît une évolution dans les habitudes d'achat. De plus en plus de familles investissent moins au moment de la rentrée, mais dépensent davantage au fil de l'année.

- Les dépenses varient de 50 à 600 € par an,
- Avec une moyenne observée de 199 € par enfant.

Ce poste est influencé par la pratique d'un sport en club ou à l'école.

## Les dépenses supplémentaires : en légère baisse

Les dépenses supplémentaires regroupent divers frais annexes liés à la scolarité (petits matériels, coopérative scolaire, foyer socio éducatif, fournitures hors liste, services ponctuels, etc.).

- En 2024 : 429 € en moyenne,
- En 2025 : 405 €, soit une légère baisse.

## La CSF demande

- La gratuité de l'école !
- La garantie par l'Éducation Nationale de l'égalité entre élèves pour lutter contre la reproduction des inégalités sociales.
- L'application par l'État de l'Article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité.

# Synthèse des aides régionales niveau lycée

Les aides régionales sont proposées sous un angle thématique qui prend en compte les aides à l'acquisition des manuels scolaires (version papier et version numérique), et de l'équipement professionnel, les aides à l'équipement informatique, au sport et à la culture ainsi qu'à la mobilité dans le cadre de la formation.

## « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous »

*Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel. Cette mobilisation repose sur une coordination féconde entre, d'une part, la politique éducative nationale, garante de l'égalité de traitement et de la lutte résolue contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, et, d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales, afin de répondre au plus près aux attentes des élèves, des équipes pédagogiques et des territoires...*

*Le plan Avenir lancé à la rentrée 2025 a pour objectif de mener une nouvelle bataille pour l'égalité des chances, contre l'autocensure et contre tous les stéréotypes qui persistent encore dans la formation, dans l'orientation et dans les aspirations professionnelles...*

*L'École doit rester le premier lieu d'une transmission des principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et garantissent à tous les élèves de devenir des citoyens libres et éclairés...*

*L'École de la République se doit d'être exemplaire en matière d'égalité entre les filles et les garçons...*

*Les instances de démocratie scolaire, les espaces et les temps de sociabilité et de convivialité, la place donnée à l'expression des élèves et à leurs besoins sont autant de conditions favorables à leur épanouissement, à leur capacité à s'ouvrir aux autres, et à leur réussite...*

*Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution....*

Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

## Les manuels papier et numérique

**Toutes les régions métropolitaines et outre-mer sont entrées dans le plan numérique et déclinent, selon leurs choix politiques et leurs moyens, des modalités de mise en œuvre différentes.**

La gratuité des manuels est quasi-totale en Métropole, difficile à mesurer en Outre-mer faute de pouvoir accéder à des informations fiables et à jour.

Par ailleurs, les conditions d'accès à l'éducation restent dramatiquement difficiles

en Outre-Mer pour des familles souvent très précarisées, en particulier en raison des conditions sanitaires liées à la pénurie d'eau, (Mayotte, Guadeloupe), mais aussi d'un manque d'engagement de l'État.

**La CSF est attentive à l'égalité des moyens pour tous les territoires français :**  
«... garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de résidence ou des spécificités de son environnement ».

## L'équipement professionnel

Aucun changement pour cette rentrée alors que les familles font mention du coût plus élevé des filières professionnelles.

**3 Régions** versent une aide directe comprise entre 25 et 500 € selon la formation préparée et le niveau (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Normandie).

**8 Régions** (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Pays-de-la-Loire) et 2 DROM (Martinique et Réunion) dotent les établissements pour mettre à disposition des élèves le premier équipement.

**1 région** n'indique rien pour les lycéens (Grand-Est).

**1 région** peut intervenir seulement si le fonds social du lycée est épuisé (Hauts-de-France).

**3 DROM** (Guadeloupe, Guyane et Mayotte) **et les 6 COM** n'annoncent pas de dispositions pour l'équipement professionnel.

Le coût de l'équipement professionnel dans certaines filières, s'ajoutant parfois à la nécessité de s'éloigner du domicile, peut faire peur aux familles et les inciter à changer l'orientation de leur enfant, voire à renoncer à sa scolarité.

Pour que la voie professionnelle « redevienne une voie de réussite, d'excellence et reconnue par tous », comme l'affirmait le président de la République en 2023, une des mesures fortes pourrait être la gratuité partout de l'équipement professionnel, pour soulager la famille et donner un signe encourageant et valorisant au jeune.

La CSF réitère la demande de gratuité des équipements professionnels sur l'ensemble du territoire (Métropole et Outre-Mer), qui contribue à la promotion de ces filières.

## L'équipement numérique

Le développement du parc informatique des établissements publics semble être plutôt bien pris en compte.

Des Régions ont fait des choix budgétaires conséquents pour équiper les établissements en ordinateurs en nombre suffisant avec une connexion performante mais pour les familles, l'écart continue de se creuser entre celles qui peuvent suivre et les autres.

**Occitanie** (pour les lycées labellisés « Lycée numérique »), **Grand-Est**, **Île-de-France**, **Normandie** (pour les lycées publics) équipent d'un ordinateur tous les nouveaux



entrants en seconde. **Normandie** et **Pays-de-la-Loire** équiper les élèves de seconde et de 1<sup>ère</sup> année de CAP d'un ordinateur portable. Les élèves conservent leur ordinateur à l'issue de leur parcours de formation en Occitanie, Grand-Est et Pays de la Loire. En revanche, Normandie reste propriétaire des ordinateurs.

**Région Sud-PACA** dote tous les élèves de seconde et de 1<sup>ère</sup> année de CAP d'une tablette qui les accompagne pendant toute leur scolarité.

**Centre Val-de-Loire** négocie des réductions allant jusqu'à 50 % sur l'achat d'un ordinateur pour les lycéens entrant en seconde (à partir de 20 € pour les familles aux plus faibles ressources).

En **Bourgogne-Franche-Comté**, sur décision de l'établissement, un ordinateur peut être fléché pour un élève qui en a besoin.

En **Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine**, les dotations équiper les établissements mais ne prévoient rien pour les familles.

La **Martinique** équipe progressivement d'un ordinateur les élèves des lycées les plus isolés.

La **Guyane** a commencé à équiper les collégiens et les lycéens **mais fait appel à la générosité des entreprises et des particuliers pour soutenir son action**. Encore une illustration de la distorsion entre le discours de l'État et son engagement sur le terrain, dans la vraie vie !

La **Réunion** aide directement les familles à hauteur de 350 € sans conditions de ressources, mais sur demande, pour l'achat d'un équipement informatique pour un élève de seconde. Elle peut aussi contribuer à la connexion internet, sous conditions de ressources.

Pour **2 DROM (Guadeloupe et Mayotte)** et les **6 COM**, aucune information n'est communiquée sur leurs modalités de fonctionnement tant pour les établissements que pour les élèves.

En résumé, **seulement 6 Régions et 1 DROM** dotent les élèves d'un outil utilisable à la maison, **2 Régions** aident directement les familles à s'équiper, **1** pourvoit à la marge sur appréciation de la situation, mais **5 Régions** n'investissent que dans les équipements collectifs.

### La CSF approuve

**L'intervention des collectivités en matière de sport et de culture pour les établissements scolaires et pour les familles, pour permettre aux jeunes l'ouverture sur de nouvelles connaissances, de nouvelles rencontres, le développement de compétences, la maîtrise du langage, l'exercice de l'esprit critique, l'enrichissement personnel et collectif, l'autonomie.**



### La CSF demande

- **Un accès égalitaire à l'éducation sur tout le territoire quelles qu'en soient les particularités.**
- **La gratuité pour les familles de l'équipement professionnel.**
- **Des aides à l'accès au sport et à la culture pour tous les jeunes car « la culture est le souffle qui accroît la vitalité de l'humanité ».**
- **Des aides à la mobilité pour les lycéens parce que « le voyage apporte la paix ».**

# Les + sport... Les + culture... Les + mobilité...

**« Le sport peut créer de l'espoir, là où autrefois il n'y avait que du désespoir. Il est plus puissant que les gouvernements pour briser les barrières raciales »**

**Nelson Mandela**

La CSF constate avec colère la suppression du Pass'Sport pour les enfants de 6 à 13 ans révolus. Cette mesure indigne va priver des centaines de milliers d'enfants d'activités sportives alors même que le gouvernement insiste : « Le bien-être des élèves est au cœur de la politique éducative ».

La CSF s'interroge sur la cohérence entre volonté affichée et mise en œuvre.

Les collectivités territoriales, fortes de leurs proximité et connaissance du terrain, ont une mission de soutien aux besoins des citoyens et en particulier des jeunes citoyens qui seront les responsables de demain.

Hélas, pas de nouvelles ouvertures du côté des Régions qui maintiennent dans les grandes lignes leurs propositions.

10 Régions proposent une contribution de 10 à 32 € à l'inscription dans un club sportif ou l'achat d'une licence sportive.

7 Régions offrent un bouquet de propositions permettant des économies substantielles tout en balayant un large faisceau artistique et culturel, 3 financent soit 1 activité en particulier (lecture par exemple), soit des bons plans dont on ne mesure pas vraiment ce qu'ils recouvrent.

Paris, associé au Département de Seine-Saint-Denis, propose aux 14-25 ans un chéquier de 42 avantages pour le sport, la culture et le loisir pendant les vacances scolaires jusqu'à fin 2025. Qu'en sera-t-il en 2026 ?

L'Île-de-France ouvre un portefeuille virtuel de 100 € aux lycéens de 15 à 17 ans révolus leur permettant une inscription dans un club sportif ou une association culturelle.

La Bretagne laisse la place aux dispositifs Pass'Sport et pass Culture gouvernementaux (voir fiche dans les aides), tout comme les DROM et COM pour lesquels il est toujours difficile de recueillir les informations.

La Corse propose un « pass sporti » cumulable avec le Pass'Sport, permettant de réduire davantage le coût de l'inscription dans une association ou un club sportif et un « pass Cultura » pour les 12-25 ans révolus d'un montant de 75 € afin de favoriser l'accès à la culture.

Nouvelle-Aquitaine priorise son aide pour le soutien scolaire ou la formation aux BAFA/BAFD/BNSSA et conventionne avec les fédérations pour favoriser la découverte de nouvelles pratiques sportives.

L'Occitanie met l'accent sur le sport et la lecture.

7 Régions, à des degrés divers, soutiennent la mobilité des jeunes infra-bac pour des expériences professionnelles à l'étranger.

L'Île-de-France propose de mettre à disposition des stages en entreprise pour aider à l'orientation et l'insertion, la Guadeloupe abonde une gratification pour les jeunes lycéens et étudiants en stage en entreprise..

Les Hauts-de-France ne s'adressent qu'aux étudiants.

**Les aides régionales, sous toutes leurs formes, permettent une ouverture à la culture et au sport pour tous les jeunes des territoires qui les proposent et allègent les dépenses des familles. Il n'y en a jamais trop !**

**Mais comme elles sont à la discrétion de chaque collectivité, elles renforcent hélas les inégalités territoriales dans l'accès au sport, à la culture, à la mobilité, qui s'ajoutent à toutes les autres.**

**« Considérer la culture comme un domaine parmi d'autres, ou comme moyen d'agrémenter la vie pour une certaine catégorie de personnes, c'est se tromper de siècle. »**

**Amin Maalouf, écrivain franco-libanais**

# Transport scolaire

## Synthèse des aides au transport scolaire

La nécessité d'intégrer le transport scolaire dans les critères de la scolarisation ne fait pas de doute, sauf pour les gestionnaires de ce pays toujours plus préoccupés de faire des économies sur le dos des plus modestes, plutôt que d'affronter les plus riches et ponctionner des niches fiscales scandaleuses qui font honte aux frontons de nos institutions arborant « égalité, fraternité »...

Quelques voix s'élèvent pour rappeler que le premier motif de colère des citoyens est l'insuffisance de leur pouvoir d'achat.

Or, si les mobilités sont devenues le premier poste budgétaire des Régions, le transport scolaire, pour une majorité de familles, représente un poste de dépenses annuelles conséquent et une des inégalités territoriales les plus criantes !

*Rappel : La gratuité des transports scolaires ne s'entend que pour les ayants-droit définis par les territoires qui les financent.*

### Les critères de tarification

1. La résidence sur le territoire concerné, la distance domicile/établissement et le respect de la sectorisation sont les conditions incontournables pour être ayant-droit.

2. On retrouve ensuite, selon les territoires, des critères variables :

- le quotient familial (dont les tranches sont à l'appréciation de chaque collectivité),
- le cycle de l'enfant en scolarité, son statut (interne, demi-pensionnaire), la composition de la famille...

Le reste à charge des familles, en conséquence, varie de manière sensible selon la domiciliation, du local au régional, avec, à situation égale, des écarts indéniables.

**On n'est pas le même élève selon les mêmes critères d'un bout à l'autre du territoire !**

### Statu quo !

**Pas de retour en arrière pour les collectivités engagées pour la gratuité des transports scolaires, soit totalement, soit partiellement, ou pour la gratuité totale des transports en commun.**

**5 Régions** : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire (en dépit de ses 25 à 50 € par famille de frais de dossier), Corse, Hauts-de-France, Occitanie.

**1 Département** : Territoire de Belfort.

**4 Métropoles** : Métropole Européenne de Lille (-18 ans), Valenciennes Métropole, Montpellier Métropole (gratuit pour tous), Métropole de Strasbourg (-18 ans).

**\*Des Communautés Urbaines (CU)** : de Dunkerque (Gratuit pour tous), d'Arras, du Grand Besançon Métropole (-14 ans).

**\*Des communautés d'Agglomérations (CA)** : du grand Bassin de Bourg-en-Bresse (-25 ans), Moulins Communauté, Vichy Communauté, Vienne Condrieu Agglomération, du Pays de Laon, de Chauny-Tergnier-La Fère, de Boulogne, Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, du Pays de Saint-Omer, de Béthune-Bruay-Lens-Liévin-Hénin-Carvin (secondaire uniquement).

**Auxquelles s'ajoutent les CA qui ont adopté les transports gratuits pour tous** : Douaisis Agglo et Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, du Grand Calais Terres et Mers + Commune de Guînes, Gap-Tallard-Durance, de Castres-Mazamet, de Gaillac-Graulhet, du Grand Cahors, du Grand Villeneuvois, du Libournais, du Niortais, de Châteauroux Métropole, de la région de Compiègne, de Val de Bièvre (6 communes intégrées dans Grand-Orly Seine Bièvre), Morlaix communauté, Vitré Communauté, Dinan Agglomération, le Territoire des Pays d'Aubagne et de l'Étoile,

**\*Des Communautés de communes (CC)** : du Pays d'Issoudun, Neuves-Maisons, Poher Communauté, Granville Terre et Mer.

La CC de l'Île-Rousse-Balagne a mis en place une expérimentation de transport en commun gratuit jusqu'à nouvel ordre pour faire connaître à la population île-roussienne et aux visiteurs ce service économique et écologique.

Des **villes engagées dans la gratuité des TC** : Porto Vecchio, Nyons, Saint-Flour, Figeac, Saint-Brévin-les-Pins, Dinard, Mayenne, Châteaudun, Bernay, Chantilly, Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Levallois, Crépy-en-Valois (transport intra-urbain), Noyon, Perrone, Joigny, Puteaux.

**3 COM** : Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna (même si le territoire trouve le coût prohibitif).

**2 Territoires** : CINOR (Territoire du Nord de la Réunion) et CIREST (Territoire de l'Est de la Réunion).

*\*Liste non exhaustives*

Les bilans des expérimentations de transport gratuit ne sont pas tous dithyrambiques, mais pour l'heure le cap est maintenu.

**« Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement »**

**Francis Blanche**

## Nouveautés

*Une nouvelle communauté d'agglomération propose le transport gratuit pour tous les scolaires jusqu'en terminale, le Pays de Montbéliard Agglomération.*

*La métropole de Rouen propose à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, la gratuité des transports pour tous les jeunes de moins de 18 ans, qu'ils résident ou non sur le territoire de la métropole.*

## Des variations de tarifs dont certaines font mal !

### Des tarifs majoritairement à la hausse

Toutes les collectivités avaient acté, en sortie de covid, les difficultés financières des familles dont certaines avaient perdu leur emploi, étaient confrontées à la maladie, etc. Pourtant, 3 ans plus tard, alors que le pays est dans une situation de crise gouvernementale et économique sans précédent, c'est à ces mêmes familles que l'on demande sans vergogne de participer à l'effort national ! Et ça commence bien sûr par financer davantage le transport de leurs enfants...

**AuRA** supprime la gratuité dans 5 départements où elle s'appliquait. « *C'est à la demande de l'État qui souhaite une harmonisation* »... Trop fort, l'État, mais quelle soumission, la Région ! Ce n'est évidemment pas pour faire des économies puisque la



gratuité est donnée au primaire. Mais combien d'écoliers prennent le transport scolaire pour combien de collégiens et lycéens ? Cherchez l'erreur !!! Certes, le nouvel abonnement offre des possibilités de circulation étendues, mais combien de jeunes n'y accéderont pas, les familles ne pouvant en supporter le coût ?

Si la **Bretagne** avait progressé avec la mise en place d'un tarif solidaire, elle se distingue cette année par une augmentation d'environ 8 % de ses tarifs. *Une paille, n'est-ce pas ? Ajoutée à toutes les autres augmentations, ce sera plutôt une poutre !*

Et encore une hausse à **Saumur**, très mauvais élève du Centre-Val de Loire, pour les familles qui en avaient déjà subi une les deux années précédentes !

A l'exception du Bas-Rhin, **Grand-Est** harmonise ses tarifs... à la hausse !

Vilain canard des **Hauts-de-France**, le **Soissonnais** hausse encore l'abonnement des ayants-droit de 48,30 € à 55,50 €, (+ 7,20 €) soit près de 15 % d'augmentation.

En **Normandie**, les tarifs sont en hausse de presque 8 %, même s'ils s'accompagnent d'une offre de transports élargie.

**Nouvelle-Aquitaine** poursuit l'augmentation de ses tarifs prévue jusqu'en 2025. Mais dans le même temps elle étend de quelques euros les tranches de quotient familial, ce qui permet à davantage de familles de bénéficier de réduction.

**Pays-de-la-Loire** augmente le tarif de l'abonnement de près de 10 %, montant doublé en 5 ans !



La Région **Île-de-France** augmente encore légèrement ses tarifs, mais via l'application LABAZ, attribue une **subvention de 100 euros à 500 000 lycéens de 15 ans et plus**, cette aide étant cumulable avec d'autres aides locales.

## Quelques tarifs plutôt stables

**PACA**, Métropole comprise, maintient son cap avec son abonnement Zou.

Beaucoup de Communautés d'agglomération ou de communes ont très peu, voire pas augmenté leurs tarifs. C'est le cas en **AuRA** malgré le changement de politique de la Région.

Le Puy-en-Velay menaçait de renoncer à ce service au vu de l'explosion des coûts. Il n'a pas été possible d'accéder aux informations de la rentrée 2025 pour en connaître l'évolution.

Difficile de mesurer tous les impacts des augmentations qui s'accompagnent pour certaines d'une offre de transport plus large, mais est-ce que celle-ci répond aux attentes et surtout aux besoins des familles ?

La gratuité des transports scolaires est un choix politique courageux devenu obligatoire. Aucun enfant, de quelque territoire qu'il soit, ne doit être empêché de faire le parcours scolaire de son choix en raison du coût des transports et de l'hébergement. L'État doit y veiller !

Avec les familles, La CSF continue de porter cette revendication.

**La solidarité nationale doit s'appliquer aux transports scolaires.**

**Aller à l'école doit être gratuit partout !**

**« Le pouvoir est la capacité d'atteindre un but, le pouvoir est la capacité d'effectuer un changement »**

**Martin Luther King**  
**Activiste et homme politique**

# Restauration scolaire

## Quelques informations

Chaque collectivité fixe les tarifs et les modalités de leur application (par exemple, prise en compte du quotient familial, prix unique...).

Les menus doivent être adaptés aux besoins des enfants. L'alimentation de l'enfant et du jeune doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration. De plus en plus, on fait appel à un nutritionniste.

La mise en place de self-services présente l'avantage de répondre aux besoins des élèves que ce soit pour des raisons médicales ou culturelles. En cas d'allergie, un médecin propose un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Des paniers repas fournis par la famille peuvent être autorisés.

**Il est demandé aux responsables de veiller à l'aménagement des locaux, du mobilier, des nuisances sonores et d'accorder un temps suffisant pour la prise du repas.**

## La tarification en écoles primaires

Le cadre légal indique (Art. R.531-52 du Code de l'éducation) que le tarif est fixé librement par la collectivité, avec la seule interdiction d'en tirer un bénéfice (le prix fixé ne doit pas dépasser le coût de revient). Du tarif unique à celui variant selon les ressources des familles, autant de façons de facturer la cantine !

Depuis la rentrée 2023, le gouvernement, dans le cadre de son plan de lutte contre la pauvreté, a mis en place une aide pour les communes rurales afin de les encourager à pratiquer des tarifications sociales, plus difficilement applicables sur ces territoires en raison de leurs faibles capacités financières. Cela vise non seulement à réduire les inégalités entre familles et améliorer l'accès au plus grand nombre à une alimentation équilibrée, mais aussi à réduire les impayés subis par les collectivités.

En effet, une étude de l'institut de statistiques IPSOS, financée par la Stratégie Pauvreté, menée en mars-avril 2021 auprès de 3 100 communes éligibles à la dotation solidarité rurale « péréquation » (moins de 10 000 habitants), nous apprend que seules 21 % de ces communes appliquent une tarification sociale, généralement basée sur les

ressources et seulement 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants.

La mesure vise à contribuer à hauteur de 4 € par repas facturé, moins d'1 € pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Pour pouvoir en bénéficier, il faut proposer au moins 3 niveaux de tarification sur la base des QF de la CAF et que le repas à 1 € ou moins soit réservé au QF de moins de 1 000 €. Pour plus d'informations : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/tarification\\_sociale\\_cantines.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/tarification_sociale_cantines.pdf)

## Nouveautés

Face à un grand nombre de demandes des communes concernées par le dispositif et malgré un doublement du budget entre 2024 et 2025, le Ministère du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles devrait mettre en place de nouvelles dispositions à partir du 26 juillet 2025.

Ce qui change :

- Depuis le 26 juillet, les nouvelles inscriptions ne pourront être prises en compte.

Ce qui ne change pas :

- Les collectivités déjà inscrites continueront à être soutenues et pourront demander le bonus EGALim et renouveler leur convention jusqu'au 31 décembre 2027.
- L'impact de la loi EGALim : depuis 2022, tous les repas servis sont composés d'au moins 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Depuis 2024, les restaurants collectifs doivent intégrer au moins 60 % de produits durables de qualité. Une bonification de 1 € est accordée par l'État aux collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGALim
- Les collectivités qui ont déposé leur dossier avant le vendredi 25 juillet à 23h59 verront leur demande examinée, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité. Elles pourront également demander le bonus EGALim.

## Quelques exemples de tarification

Communes	Nombre d'habitants	Particularités	Tarifications
Margny-les-Compiègnes	8 700	100 % bio	De 1 € à 5,40 €
Bègles	27 197	71 % bio	De 0,78 € à 6,04 €
Rouen	116 331		De 0,36 € à 5,70 €
Orléans	116 000		De 0,60 € à 4,60 €
St-Etienne-du-Rouvray	28 653		De 0,53 € à 5,41 €

## La tarification en établissements secondaires

Exemple d'Orléans dans le Loiret :

- **Dans un collège** le repas est compris entre 3,45 € et 3,70 €
- **Dans le lycée** le repas est compris entre 3,40 € et 5,15 €

**Des aides peuvent être accordées.** Il faut se rapprocher du secrétariat des établissements scolaires. L'assistante sociale peut aider à monter un dossier.

**Attention,** pour les élèves boursiers, les frais de cantine seront prélevés sur le montant de la bourse.

## Tarifs Région Bretagne Lycée

**La Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.**

### Tarif repas RESTAURATION 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation <sup>1</sup>	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		2,70 €		3 €
	A				
de 501 à 700	2		2,85 €		3,15 €
	B				
de 701 à 900	3		3,15 €		3,45 €
	C				
de 901 à 1100	4		3,45 €		3,80 €
	D				
de 1101 à 1500	5		3,90 €		4,20 €
	E				
de 1501 à 1700	6		4,20 €		4,50 €
	F				
de 1701 à 2000	7		4,50 €		4,85 €
	G				
2001 et plus	8		4,80 €		5,10 €
	H				

<sup>1</sup> Repas facturé lors du passage effectif au self

## Qui est concerné par la tarification ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton sont concernées.

A chaque rentrée scolaire, l'inscription est indispensable. Sans inscription de la part des familles à l'ouverture de la plateforme (dès le 2 juin 2025), c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué (tranche 8). La personne qui réalise l'inscription atteste être responsable des frais scolaires de l'élève.

## Restauration scolaire municipale Lorient - Morbihan

### Repas scolaires :

Si le Quotient familial est  $\leq 228$  € : 1 €  
 De 229 € à 461 € : de 1 € à 1,98 €  
 De 462 € à 999 € : de 2,31 € à 5,19 €  
 De 1000 € à 1789 € : de 5,20 € à 5,60 €  
 > 1790 € : 5,60 € (plafond)  
 Non Lorientais : 5,80 €

## Quelques particularités en Bretagne

Les tarifs peuvent varier fortement d'une commune à l'autre selon les politiques locales, à noter que la commune de Gâvres prend en charge les repas et que **la cantine est gratuite pour toutes les familles depuis avril 2023.**

Pour Rennes : les prix vont de 0,30 € pour la tranche la plus basse à 6,90 € pour la plus élevée.

## A Marseille

Autre exemple pour la ville de Marseille : les prix varient de 1,83 € à 3,67 € selon le QF, avec une politique de gratuité pour les familles les plus précaires.

## Oui il est possible de proposer aux élèves qui fréquentent la cantine scolaire, de manger 100 % bio et local tout en maîtrisant les coûts

A Margny-les-Compiègnes dans les Hauts-de-France, le pari a été tenu. La municipalité propose un modèle de cantine scolaire 100 % bio et « fait maison ». Un pari pour nourrir les enfants avec une alimentation plus saine sans augmenter les coûts.

Le chef cuisinier Sylvain Nalpon nous dit « *Je ne suis plus coupé du produit, je rencontre chaque producteur et je les choisis* »

Comment font-ils pour maîtriser les coûts ?

- moins de protéines animales au profit des végétales
  - . un circuit court,
  - . une économie responsable et solidaire,
- une implication des enfants à manger raisonnablement.

Le maire de la commune Bernard Hellel dit pouvoir maintenir les tarifs de cantine. « *Les enfants de plus de 100 familles mangent pour un euro. Il vaut mieux commencer par la nourriture que par l'uniforme* ».



## La CSF demande

- **Créer un service public de la restauration scolaire : accès à la restauration scolaire pour toutes les familles qui le souhaitent partout en France y compris pour les enfants allergiques ou porteurs de handicap,**
- **Généraliser à l'échelle nationale la grille de tarification unique au quotient familial,**
- **Mensualiser les paiements,**
- **Informar les familles des dispositifs des caisses des écoles, du fonds social des collèges et des lycées.**

*«L'intérêt de l'élève,  
est-ce ce qui l'intéresse  
ou plutôt ce qui est dans  
son intérêt ? »*

Philippe Meirieu

# Les dépenses selon les options et les orientations



## Sommaire

Voie professionnelle  
Enseignement supérieur

40  
43

# Voie professionnelle

## Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation : quelles différences ?

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont des contrats de travail alternant formation pratique en entreprise et formation théorique. Des différences existent entre ces 2 contrats notamment sur la durée du contrat, l'âge ou encore la rémunération du bénéficiaire.

### Différences entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
<b>Objectif</b>	Formation initiale (diplôme ou titre professionnel)	Formation continue (qualification professionnelle)
<b>Type de contrat</b>	Contrat à durée limitée (CDL) Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat à durée déterminée (CDD) Contrat à durée indéterminée (CDI)
<b>Durée du contrat</b>	Lorsque le contrat est à durée limitée, sa durée est de <b>6 mois au minimum à 3 ans au maximum</b> . La durée maximale du contrat peut être portée à <b>4 ans</b> si l'apprenti est : - reconnu travailleur handicapé - sportif de haut niveau. La durée du contrat est précisée dans une convention annexée au contrat.	S'il s'agit d'un CDD, la <b>durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois</b> . Elle peut être allongée jusqu'à <b>36 mois</b> dans certaines situations. S'il s'agit d'un CDI, l'action de professionnalisation se situe <b>au début du contrat</b> . Sa <b>durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois</b> . Elle peut être allongée jusqu'à <b>36 mois</b> dans certaines situations.
<b>Conditions d'âge</b>	De <b>16 à 29 ans</b> révolus. Jeune <b>de 15 ans</b> après son année de 3 <sup>ème</sup> . L'âge <b>maximum</b> peut être porté à <b>35 ans</b> si : - L'apprenti <b>signe un nouveau contrat</b> pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu. - Le <b>précédent contrat a été rompu</b> pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou pour inaptitude physique. Il ne doit alors pas s'écouler <b>plus d'1 an</b> entre les 2 contrats. Il n'y a <b>pas d'âge limite</b> si l'apprenti est dans une des situations suivantes : - Il est reconnu travailleur handicapé. - Il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme. - Il est un sportif de haut niveau. - Il n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé (prolongation maximum d'1 an).	- De <b>16 à 25 ans</b> révolus pour compléter la formation initiale. - De <b>26 ans et plus</b> pour les demandeurs d'emploi. - <b>Sans condition d'âge</b> pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).
<b>Formation</b>	Au minimum <b>25 %</b> de la durée totale du contrat.	150 heures minimum et comprise entre <b>15 % et 25 %</b> de la durée totale du contrat.
<b>Rémunération</b>	Entre <b>27 % et 100 %</b> du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable.	Entre <b>55 % et 100 %</b> du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou <b>85 %</b> de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable.
<b>Aides pour les alternants</b>	- Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire B. - L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans.	L'aide mobili-jeune est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans.

## Contrat d'apprentissage

Quel salaire en contrat d'apprentissage ?

	MOINS DE 18 ANS	18 À 20 ANS	21- 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE	486 €	774 €	943 €	1612 €
2 <sup>ÈME</sup> ANNÉE	702 €	913 €	1054 €	1612 €
3 <sup>ÈME</sup> ANNÉE	962 €	1152 €	1299 €	1612 €

### Apprentissage : une rémunération en baisse

Les salaires nets des apprentis ont baissé pour tous les nouveaux contrats signés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 en raison de nouvelles mesures inscrites dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2025.

Le **seuil de dispense des cotisations sociales est abaissé à 50 %** (au lieu de 79 %) du Smic (soit environ 900 € brut). La part de rémunération supérieure à ce seuil est désormais soumise aux cotisations salariales classiques. Les apprentis percevant au moins 50 % du Smic seront prélevés au titre de la CSG et de la CRDS, des contributions sociales obligatoires destinées au financement de la Sécurité Sociale.



Les contrats d'apprentissage signés avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 ne sont pas concernés.



## Contrat de professionnalisation

Le salaire de l'alternant en contrat de professionnalisation.

FORMATION INITIALE	MOINS DE 21 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
Diplôme inférieur au Bac (ou niveau IV)	990,99 €	1261,26 €	1801,80 €
Diplôme supérieur ou égal au Bac	1171,17 €	1441,44 €	



Au regard de la CAF, le jeune ayant un revenu à partir de 55 % du SMIC n'est pas considéré à charge. Il est nécessaire de le déclarer, même en cours d'année pour ne pas risquer un trop perçu.

## Les formations en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), communément appelés « stages en entreprise », font partie intégrante de la formation.

Pour le CAP et le Baccalauréat Professionnel, ces PFMP sont obligatoires et évaluées.

L'indemnisation des PFMP est une modalité de valorisation de la voie professionnelle, de l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que de la responsabilité du jeune, de l'établissement et de l'entreprise à s'investir dans cette démarche.

Cette gratification est obligatoire pour tout stage d'une durée minimale de deux mois et est versée par l'employeur. Contrairement aux salariés, les stagiaires ne sont pas titulaires d'un contrat de travail, mais d'une convention de stage.

Le montant de l'allocation est fonction du nombre de jours de période de formation en



milieu professionnel, effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation ainsi que le niveau d'enseignement. Le montant maximal de l'allocation, susceptible d'être versé au titre d'une année scolaire, est également défini en fonction du diplôme préparé.

La question des dépenses est cruciale pour les familles et peut influencer les choix d'orientation, tout particulièrement dans le supérieur. 14 % des familles ayant répondu à notre questionnaire signalent que cela a eu ou aura un impact pour elles. Elles précisent notamment que cela peut les empêcher d'envisager une filière en établissement privé et que la localisation est importante notamment en raison de coûts élevés de transport et d'hébergement. Les jeunes des familles populaires sont souvent orientés vers des filières professionnelles, et les familles choisissent par défaut des établissements à proximité de chez elles. Elles précisent également, pour certaines, que, si besoin, elles envisagent des heures supplémentaires voire de cumuler plusieurs emplois afin de faire face à toutes les dépenses, montrant ainsi l'importance de la scolarité pour de nombreuses familles, même si cela doit représenter un sacrifice.



## La CSF revendique

➤ **Une orientation tenant compte des aspirations et motivations des élèves et pas exclusivement des notes**

➤ **Une vraie reconnaissance de la filière professionnelle**

➤ **Un renforcement du statut, des droits et avantages des jeunes de cette filière et notamment pour les stagiaires avec gratification :**

- l'aide aux frais de repas (restaurant d'entreprise ou titres restaurant)
- l'application effective du remboursement des frais de transport
- une revalorisation de la gratification sur la base du SMIC
- la délivrance systématique d'un bulletin de paie au stagiaire
- un accompagnement renforcé des élèves sur le lieu de stage par l'établissement et un lien renforcé entre l'enseignant et le maître de stage

# Enseignement supérieur

Bac en poche, les jeunes choisissent de poursuivre leur scolarité et entamer des études supérieures pour se spécialiser ou se préparer à une carrière professionnelle.

Accéder à l'enseignement supérieur peut entraîner de nombreux frais (frais d'inscription, de transport, de logement, de vie quotidienne, d'équipement numérique...). Ces frais constituent un obstacle pour des jeunes qui n'ont pas les moyens de s'émanciper financièrement.

Le montant des droits d'inscription dépend du cursus, du niveau d'études et de la nationalité.

L'étudiant doit d'abord s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé (105 € en 2025/26). Elle est collectée par les Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Il existe de nombreuses exonérations : les personnes inscrites en BTS, DMA (diplôme des métiers d'art), en formation continue (ce qui inclut l'alternance en contrat de professionnalisation), les étudiants en échange international en France (via des programmes type Erasmus+)...

Le produit de la contribution de vie étudiante et de campus attribué aux CROUS est affecté au financement d'actions propres à améliorer les conditions de la vie étudiante (points d'accueil et de conseil, organisation d'évènements...).

## Les droits d'inscription dans les établissements publics

Les droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur français sont faibles : l'État prend en charge une partie du coût de ces formations dispensées. Le coût réel des études y est le même qu'ailleurs dans le monde, soit environ 10 000 € par an.

Pour un étudiant français non boursier ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse :

- 178 € pour une année en cycle de Licence ;
- 254 € pour une année en cycle de Master ;
- 628 € pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ;
- 397 € pour une année de Doctorat.

Dans les Écoles Centrales de Lille, Lyon, Marseille et Nantes, et à l'École des Mines de Nancy les droits d'inscription s'élèvent à 2 613 €.

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères en charge de la défense, de l'économie et de l'agriculture pratiquent des tarifs différents. Se renseigner sur le montant des droits d'inscription et des frais de scolarité sur le site de l'école.

De plus, l'entrée de certaines écoles se fait sur concours, entraînant des frais supplémentaires : frais de concours, de trajet, d'hébergement.

Les étudiants extra-communautaires devront s'acquitter de droits d'inscription plus importants si :

1. Inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2025/2026 ;
2. Inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ;
3. Pas installés durablement en France.

L'État prend alors en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription à payer est de :

- 2 895 € pour une année en cycle de Licence ;
- 3 941 € pour une année en cycle Master.

**Selon les situations, les niveaux d'étude et les établissements, les montants diffèrent, se renseigner auprès de l'établissement.**

## Le Crous et 26 Crous

Créés par la loi du 16 avril 1955, le Crous et les Crous ont une vocation unique : favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite.

Ils offrent aux étudiants un accompagnement social global, et gèrent les aides financières accordées aux étudiants. Les Crous mettent à leur disposition 174 077 places dans 779 résidences universitaires réparties en France. En outre, les Crous offre une restauration à petit prix dans ses points de vente.

Par ailleurs, avec leurs différents partenaires, les Crous accompagnent les initiatives étudiantes, proposent une action culturelle et mènent une politique pour animer les lieux de vie étudiante.

## Le travail des étudiants

De nombreux étudiants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins.

Selon l'étude de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) publiée en septembre 2024, la proportion d'étudiants exerçant une activité concurrente ou très concurrente des études est d'environ 6 % . Cette situation concerne plus spécifiquement certaines catégories : les plus âgées (15 % des étudiants de plus de 25 ans), de nationalité étrangère (10 %), en bas de l'échelle sociale (10 %).

Ce travail peut être plus ou moins en lien avec les études.

Les étudiants qui exercent une activité très concurrente aux études sont plus nombreux à déclarer que cette activité leur est



indispensable pour vivre (86 %). Ils estiment fréquemment que cette activité a un impact négatif sur leurs résultats. Les jeunes exerçant une activité en alternance ou une activité en lien avec leur formation déclarent moins percevoir l'effet négatif.

Quel que soit le type d'activité rémunérée, celle-ci est citée comme étant « source de stress et de tension nerveuse » par 33 % des étudiants, avec une proportion plus importante lorsque l'activité est très concurrente des études (51 %). L'obligation d'exercer une activité rémunérée est plus fréquente chez les jeunes issus des familles les plus précaires.

Dans le même temps, presque les trois quarts (73 %) déclarent que leur activité rémunérée leur permet d'acquérir une expérience professionnelle.

## La confirmation de situations de précarité structurelles

La précarité est importante puisque 19 % des étudiants déclarent des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.). Un quart évoque avoir des fins de mois difficiles ou très difficiles. Par ailleurs, 32 % des étudiants ont été au moins une fois en situation de découvert bancaire et 12 % ont connu soit des retards de paiement soit des impayés de factures (loyers, agios, gaz ou électricité) depuis la rentrée.

La part des jeunes précaires en étude, qui s'établit autour d'un quart d'entre eux, constitue un fait structurel.

## Le prêt bancaire étudiant : précarisation et inégalité

Les étudiants peuvent choisir de demander un prêt à la banque pour leur permettre de financer leurs études. Cependant, toutes les banques ne les accordent pas, par peur que l'étudiant ne soit pas solvable, et cela est d'autant plus vrai s'il est issu de milieu défavorisé. En effet, les banques demandent un garant résidant en France et ayant les capacités financières de rembourser lui-même si besoin. L'État peut dans certains cas endosser cette responsabilité.

Quand certains étudiants font malgré tout ce choix, cela les rend d'autant plus susceptibles d'être touchés par la précarité, lors de leurs études et même après. Beaucoup se trouvent en difficulté pendant des années pour rembourser face à un marché du travail encore tendu, notamment pour les jeunes, même diplômés. Les taux d'intérêts faibles sont impactés par l'inflation et se situent aux alentours de 2 %.



## Bourses du supérieur, un système injuste

La bourse sur critères sociaux du CROUS offre de multiples avantages et constitue une aide essentielle pour un grand nombre d'étudiants, leur permettant de couvrir notamment leurs frais de logement. Un étudiant n'ayant pas accès à cette aide peut choisir de renoncer à ses études par manque d'argent, il est donc important que tout étudiant dans le besoin y ait droit. Cependant, derrière cette aide se dissimule une inégalité criante.

Le système de bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, dans son fonctionnement actuel, est **intrinsèquement injuste**. Basé sur les revenus des parents puisque « *constituant une aide complémentaire à celle de la famille* », il ignore souvent des réalités financières complexes.

→ **Le détachement fiscal n'a aucune incidence sur l'éligibilité à ces bourses, alors même que certains parents ne contribuent pas financièrement aux études de leurs enfants.**

Cette approche contraignante force souvent les étudiants à cumuler un emploi en parallèle de leurs études, compromettant ainsi leur réussite scolaire. De plus, l'inaccessibilité aux repas à un euro et aux logements proposés par le CROUS ajoute une pression supplémentaire sur les étudiants déjà confrontés à des difficultés financières.

→ Les bourses devraient être conçues de manière à fournir un soutien global afin de garantir que tous les jeunes puissent réellement **bénéficier de leur droit à l'éducation, indépendamment de leur situation financière.**

→ De plus, les bourses ne sont versées que 10 mois sur 12, cela ne permet pas d'accompagner les étudiants toute l'année, alors que certains doivent réaliser des stages durant l'été, et / ou ne rendent pas leur logement étudiant, ils doivent donc continuer à payer le loyer, sans bourse.

Cependant, malgré l'importance de cette aide, seulement une fraction des étudiants en bénéficie, soit environ 270 000 sur les 3 millions d'étudiants en France, et la plupart sont à l'échelon le plus bas.

## Étudiante A - L1 AES (administration, économique et sociale) Logée chez ses parents

Ressources		Dépenses	
Aide des parents	100,00 €	Loyer (+ charges)	
Bourse CROUS	520,00 €	Courses alimentaires	
CAF		Eau / électricité / chauffage	
Salaire job étudiant		Forfait téléphone / wifi	
Bourse au mérite		Transport (abonnements / essence / assurance voiture*)	41,60 €
Aide à la mobilité parcoursup (en master)		Frais d'inscription / CVEC	
Autres : pôle emploi		Loisirs / sorties	50,00 €
		Habillement / shopping	50,00 €
		Responsabilité civile / assurance habitation	
		Remboursement prêt étudiant	
		Fournitures scolaires / achat ordinateur	
		Dépôt caution / frais d'agence	
		Frais bancaires	15,00 €
		Autres (permis)	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>620,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>506,60 €</b>



## Étudiant B - Master en marketing - Logement autonome

Ressources		Dépenses	
Aide des parents		Loyer (+ charges)	680,00 €
Bourse CROUS		Courses alimentaires	300,00 €
CAF	280,00 €	Eau / électricité / chauffage	150,00 €
Salaire job étudiant	1080,00 €	Forfait téléphone / wifi	15,00 €
Bourse au mérite		Transport (abonnements / essence / assurance voiture*)	45,00 €
Aide à la mobilité parcoursup (en master)		Frais d'inscription / CVEC	7,50 €
Autres		Loisirs / sorties	200,00 €
		Responsabilité civile / assurance habitation	20,00 €
		Remboursement prêt étudiant	100,00 €
		Fournitures scolaires / achat ordinateur	50,00 €
		Dépôt caution / frais d'agence	100,00 €
		Frais bancaires	5,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1360,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1672,50 €</b>

## Étudiant C - M2 Droit des familles - Logement CROUS

Ressources		Dépenses	
Aide des parents		Loyer (+ charges)	355,00 €
Bourse CROUS	550,00 €	Courses alimentaires	300,00 €
CAF	186,00 €	Forfait téléphone/wifi	15,00 €
Salaire job étudiant		Transport (abonnements / essence / assurance voiture*)	15,00 €
Bourse au mérite		Loisirs / sorties	150,00 €
Aide à la mobilité parcoursup (en master)		Responsabilité civile / assurance habitation	10,00 €
Autres		Fournitures scolaires / achat ordinateur	30,00 €
		Dépôt caution / frais d'agence	20,42 €
		Frais bancaires	3,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>736,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>898,42 €</b>

## Étudiant D - Master 2 Sciences de l'éducation - Logé chez ses parents

Ressources		Dépenses	
Aide des parents	20,00 €	Courses alimentaires	
Bourse CROUS	520,00 €	Forfait téléphone / wifi	22,00 €
CAF		Transport (abonnements / essence / assurance voiture*)	172,68 €
Salaire job étudiant	60 €	Loisirs / sorties	120,00 €
Bourse au mérite		Fournitures scolaires / achat ordinateur	
Aide à la mobilité parcoursup (en master)		Autres	50,00 €
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>364,68 €</b>

## Étudiant E - Licence professionnelle en entrepreneuriat En colocation

Ressources		Dépenses	
Aide des parents	500,00 €	Loyer (+ charges)	296,00 €
Bourse CROUS		Courses alimentaires	150,00 €
CAF	90,00 €	Eau / électricité / chauffage	100,00 €
Salaire job étudiant	200,00 €	Forfait téléphone / wifi	20,00 €
Bourse au mérite		Transport (abonnements / essence / assurance voiture*)	120,00 €
Aide à la mobilité parcoursup (en master)		Frais d'inscription / CVEC	
Autres		Loisirs / sorties	60,00 €
		Habillement / shopping	30,00 €
		Responsabilité civile / assurance habitation	5,00 €
		Dépôt caution / frais d'agence	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>790,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>801,00 €</b>

En comparant les ressources et les dépenses des étudiants, nous observons qu'ils sont souvent en situation de précarité. Parfois, les ressources mensuelles sont inférieures aux dépenses. Pour répondre à cette difficulté, certains cumulent des jobs étudiants ou se tournent vers la solidarité familiale et amicale lorsqu'elle est possible.

La part consacrée au logement par un étudiant est conséquente. Les étudiants en logement autonome sont les plus en difficulté. A l'inverse, ceux logeant chez leurs parents ont moins de dépenses. Certaines familles et certains jeunes font ainsi le choix d'une orientation à proximité de leur lieu de vie, par défaut.

Malgré les aides ou les bourses, des étudiants n'arrivent pas à joindre les deux bouts. La bourse prend en compte le revenu des parents, pour autant l'aide financière n'est pas garantie !



**Pour répondre aux contraintes des étudiants, La CSF demande l'instauration du Revenu Autonomie Jeunes !**

## Le logement étudiant

La cohabitation parentale offre une protection contre la précarité, elle concerne un tiers de la population étudiante. Le rôle de la famille demeure significatif bien souvent après la décohabitation puisque 28 % retournent au domicile parental au moins un week-end sur deux et 33 % y lavent leur linge régulièrement ou de temps en temps.

L'autonomie résidentielle s'acquiert à mesure que les étudiants avancent en âge : à 18 ans, la moitié vit chez les parents. À partir de 19 ans, la décohabitation devient majoritaire et sa proportion dépasse les 75 % à partir de 23 ans.

Peu d'étudiants se tournent vers un mode d'habitat dédié. 10 % logent dans une résidence Crous et 6 % dans une autre résidence étudiante privée. La grande majorité (67 %) est amenée à se tourner vers d'autres types de location, seul, en couple ou en colocation. 8 % habitent un logement dont eux, leurs parents ou un proche sont propriétaires.

11 % des étudiants, tous types de logements confondus, déclarent avoir rencontré de grandes difficultés concernant leur logement.

En résidence CROUS : 18 % déclarent rencontrer des difficultés de logement, par manque d'espace, problèmes d'insalubrité et d'accessibilité...

En location sur le marché privé, le premier obstacle concerne le coût du logement.

Quelle que soit leur origine sociale, les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) sont nombreux.

13 % des étudiants résidant en logement privé ont rencontré des difficultés à trouver une caution pour leur logement. La nationalité étrangère constitue un autre facteur aggravant. La garantie Visale est contractée par 11 % des étudiants. Elle joue donc son rôle mais demeure insuffisamment utilisée pour supprimer les inégalités d'accès au logement.

*Données Observatoire de la Vie Étudiante*

*« L'éducation ne consiste pas à apprendre des faits, mais à entraîner l'esprit à penser »*

Albert Einstein

# FOCUS

## École d'hier, école d'aujourd'hui : entre héritages, mutations et résistances



# École d'hier, école d'aujourd'hui : entre héritages, mutations et résistances

**Une analyse croisée issue de 15 entretiens individuels, d'une session de formation CSF Ile-de-France et d'avis de l'équipe du coût (10 personnes - 23 ans à 83 ans) – juillet 2025**

L'école occupe une place centrale dans l'imaginaire collectif et la vie des familles. Elle est à la fois lieu de transmission, de socialisation, de sélection... mais aussi un espace d'espérances, de tensions et parfois de désillusion. La CSF Ile-de-France a organisé une université d'été sur le thème « parentalité et école », en juillet 2025, réunissant une quinzaine de parents et grands-parents.

Cette session s'est accompagnée d'une série de 15 entretiens individuels, permettant de croiser des vécus variés : parents accompagnant leurs enfants dans le système scolaire français, grands-parents observateurs attentifs de ses mutations, enseignants en activité ou à la retraite. Ces échanges ont permis de mettre en lumière les continuités et les ruptures entre l'école d'hier et celle d'aujourd'hui.

L'ensemble des propos a été synthétisé, visant à mettre en lumière les principaux points de vue.

## **L'évolution du rôle de l'école et de son autorité institutionnelle**

### **D'une autorité institutionnelle forte à une crise de légitimité**

Autrefois perçue comme un sanctuaire républicain, l'école bénéficiait d'un statut presque sacré. L'enseignant y incarnait une figure respectée, voire crainte, dépositaire du savoir et de l'ordre. Aujourd'hui, cette autorité semble fragilisée. Plusieurs témoignages (notamment ceux de Karim et Kristella) mettent en évidence une méfiance des familles envers l'institution scolaire alimentée par une perte de repères.

*« À notre époque, on avait des règles. Aujourd'hui, les enfants ont plus de liberté, mais parfois, ils sont perdus. » Cécilia*

L'autorité professorale est aussi souvent remise en question par les élèves et les parents, dans un contexte de forte individualisation et de montée des tensions et des violences dans les établissements. Le respect automatique de la figure de l'enseignant n'est plus une évidence et tout le monde a son mot à dire.

Une évolution ? Peut-être, mais elle semble avoir beaucoup de limites.

## **Une école tirillée entre mission émancipatrice et logique de performance**

L'école d'hier, centrée sur l'instruction et la discipline (selon les témoignages), laisse place à une école censée être plus inclusive, plus bienveillante, mais aussi plus performante dans ses résultats. Ce double impératif, personnalisation des parcours et efficacité des apprentissages, engendre un paradoxe difficile à tenir sans moyens supplémentaires. L'institution semble souvent osciller entre la volonté d'adapter l'école à chaque élève et le maintien d'un système normatif qui valorise la réussite scolaire.

## **Les enseignants : entre vocation, précarisation et formation inadaptée**

### **Une formation initiale jugée insuffisamment professionnalisante**

Les enseignants interrogés (Alexandre et Simon) s'accordent sur un point : la formation dispensée dans les INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) reste trop académique, abstraite, et inadaptée aux réalités du terrain. Le choc du premier

poste est souvent violent. L'absence d'accompagnement personnalisé dans les premières années est vécue comme un abandon.

« *Les textes sont beaux (références à la formation d'enseignant dont un module se nomme « accompagner l'enfant dans son parcours, son épanouissement et ses particularités »), mais quand tu arrives devant 25 gamins avec trois profils neuro-atypiques et deux allophones, t'es seul.* » – Alexandre, ancien enseignant.

### **Une formation continue lacunaire face aux défis contemporains**

L'école inclusive, l'individualisation des parcours, la gestion de l'hétérogénéité... autant d'enjeux qui supposent une montée en compétence permanente. Or, la formation continue est jugée rare, inégalement répartie, souvent déconnectée des besoins concrets. Certains enseignants, comme Simon, se forment par eux-mêmes pour comprendre les troubles DYS ou le haut potentiel. L'école ne propose rien à ces endroits-là.

### **Conditions de travail dégradées et perte de reconnaissance**

La charge administrative, l'alourdissement des tâches, la stagnation salariale, et la perte de prestige social minent le moral de la profession. Le métier d'enseignant est devenu pour beaucoup un « acte militant » ou un « engagement moral », parfois au prix de leur santé mentale ou familiale.

### **Une école confrontée à la montée en puissance du numérique**

#### **Un virage numérique inégalement maîtrisé**

L'introduction massive du numérique à l'école (Espace Numérique de Travail, tablettes, ressources en ligne, devoirs numériques...) représente un changement de paradigme. Si certains y voient une opportunité pédagogique, d'autres alertent sur les risques : surcharge cognitive, distraction, dépendance aux écrans, affaiblissement de la mémoire et de l'effort.

« *Les enfants vont directement sur Google. Le*

*dictionnaire, ils connaissent pas. Ça appauvrit leur vocabulaire.* » Patricia

### **Une fracture numérique encore vive**

Les outils numériques à l'école renforcent parfois les inégalités au lieu de les corriger. Dans les familles les moins équipées, les parents ne maîtrisent pas Pronote, ne peuvent pas suivre les devoirs sur les ENT, ou peinent à comprendre les codes numériques du système scolaire.

« *Je passe mes mercredis à expliquer à des parents comment fonctionne Pronote.* » Jeanne (militante CSF)

### **Intelligence artificielle et appauvrissement du raisonnement**

L'usage d'outils comme ChatGPT ou Copilot à des fins scolaires interroge. Certains lycéens les utilisent comme substituts à l'effort de réflexion. On observe une perte de structuration logique dans les devoirs, un affaiblissement des capacités d'analyse, et « *une vision utilitariste de la connaissance.* »

### **Des évolutions pédagogiques réelles, mais controversées**

#### **Des programmes allégés, des apprentissages réorganisés**

Les programmes actuels sont perçus comme plus accessibles, moins centrés sur la mémorisation pure. L'introduction précoce des langues, la suppression des devoirs à la maison dans certaines écoles, ou la réduction des redoublements visent une école plus bienveillante.

Mais cela soulève des interrogations. Plusieurs parents évoquent une « baisse de niveau » manifeste. L'absence de redoublement et des devoirs suscite de vifs débats et est parfois perçu comme un abandon des exigences, notamment dans les milieux populaires.

« *Des enfants de CM2 ne savent pas conjuguer un verbe au présent. Et ils passent quand même.* » Fatih

« *Les redoublements n'améliorent pas la situation. Ou très rarement. Il faut repenser l'organisation du travail scolaire avec notamment plus de soutien individuel aux enfants qui en ont besoin, en faisant appel à l'intelligence pratique, en manipulant des objets concrets. La coopération entre élèves est à encourager.* » Janine



## École publique, école privée : perception contrastée des parents

Alors que la proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement privé sous contrat reste stable (autour de 17 %) depuis plus de deux décennies, les discours et ressentis des familles témoignent d'une transformation plus profonde. D'après les dernières enquêtes d'opinion menées à l'échelle nationale en 2024-2025, 42 % des répondants estiment que l'école privée offre un meilleur enseignement, contre seulement 30 % en faveur de l'école publique. Cette perception favorable au privé ne se traduit pas directement dans les chiffres.

En effet, ce sentiment repose principalement sur deux facteurs :

- La détérioration de l'autorité en classe et la baisse perçue de la qualité de l'enseignement. De nombreux témoignages évoquent des enseignants confrontés à des élèves de plus en plus difficiles à gérer, une perte de repères.
- La violence verbale et physique au sein de certains établissements publics, en

particulier dans les collèges et lycées situés en zones prioritaires. Harcèlement, incivilités, agressions d'élèves ou de personnels : ces phénomènes nourrissent une inquiétude grandissante chez de nombreuses familles.

Malgré ce climat de défiance partielle, l'attachement à l'école publique demeure fort. Beaucoup de familles continuent de croire en son projet républicain fondé sur l'égalité d'accès et la mixité sociale. Des enseignants, des parents et des élèves la défendent activement, refusant qu'elle soit réduite à une institution en déclin. Pour ces acteurs, l'école publique reste un espace d'espoir, de transmission et de lien social, à condition qu'elle soit réinvestie et soutenue de manière structurelle.

A noter : « Un dispositif doté d'une large autonomie d'organisation, financé majoritairement par des fonds publics. » « Un net recul de la mixité sociale et scolaire variable selon les territoires » (source : communiqué de presse de la cour des comptes 2023).

# Allocation de rentrée scolaire



Année	Age enfant	Montant ARS	Plafond de ressources (N-2)
2024	6-10 ans	416,40 €	27 141 € (1 enfant)
	11-14 ans	439,38 €	33 404 € (2)
	15-18 ans	454,60 €	39 667 € (3) +6 263 €/enfant
2025	6-10 ans	423,48 €	28 444 € (1 enfant)
	11-14 ans	446,32 €	35 008 € (2)
	15-18 ans	462,33 €	41 572 € (3) +6 564 €/enfant

L'augmentation de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) de + 1,7 % en 2025 est inférieure à l'inflation générale, estimée à + 2 % sur la même période. Ce décalage constitue un premier signal négatif à l'égard des familles les plus précaires, bénéficiaires de cette aide. Rappelons que seulement 40 % des enfants sont bénéficiaires de l'ARS, ce qui est loin de répondre aux besoins des familles.

L'ARS est censée compenser les dépenses liées à la rentrée scolaire et tout au long de l'année, mais son efficacité varie fortement selon le niveau d'enseignement :

- En école élémentaire, l'ARS permet de couvrir l'ensemble des coûts,
- Au collège, après les dépenses de rentrée, elle se révèle vite insuffisante pour couvrir les autres dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année,
- Au lycée, elle est très inférieure aux dépenses réelles, en particulier dans l'enseignement professionnel, où les frais sont souvent deux à trois fois plus élevés qu'au lycée général (équipements, stages, déplacements...).

Les plafonds de ressources ont été relevés de + 4,8 % cette année soit plus de 1000 € de hausse en moyenne. Cette augmentation dépasse la progression moyenne des revenus des ménages, estimée entre + 1,5 % et + 2,2 %.

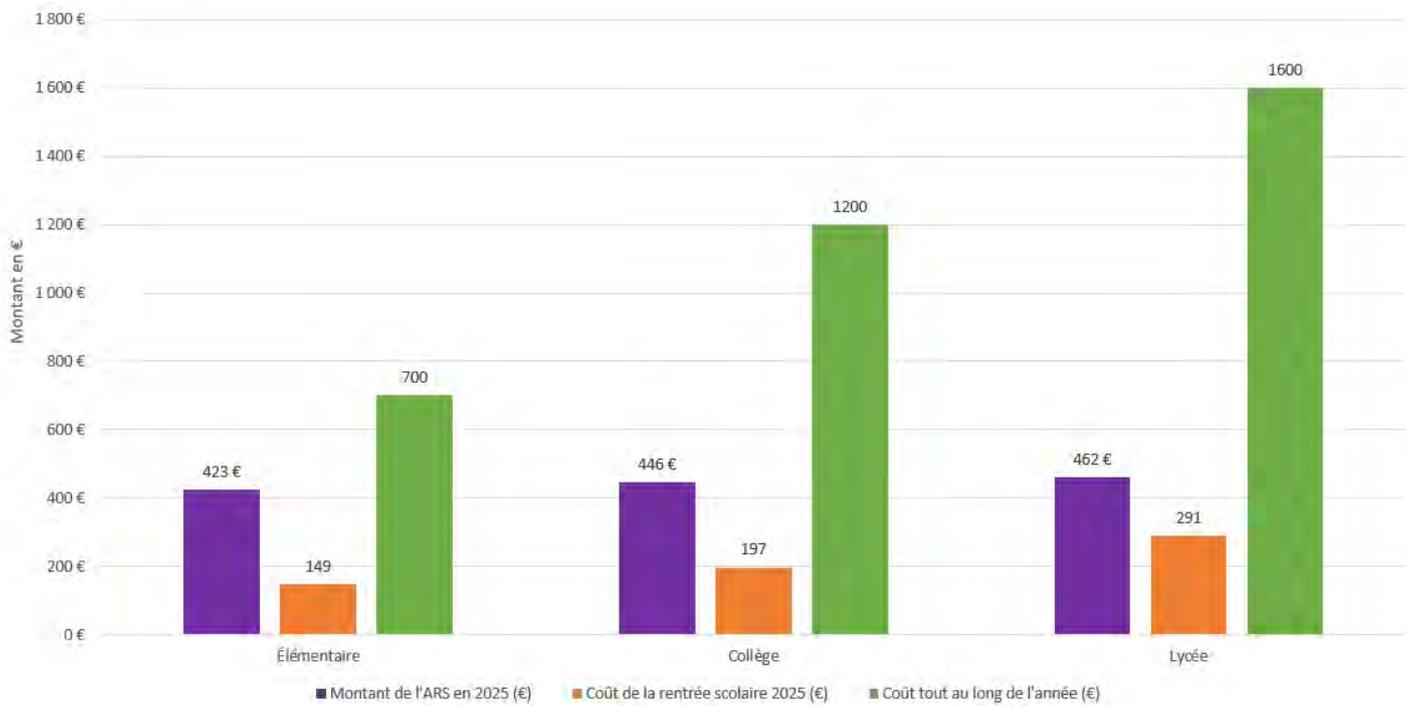
En d'autres termes, les seuils d'accès sont plus généreux, permettant à davantage de familles d'en bénéficier mais le montant versé reste figé ce qui pénalise les tranches les plus basses.

La progression de l'ARS entre l'école primaire et le lycée (- de 40 euros) ne reflète en rien l'augmentation réelle du coût de la scolarité, qui s'envole dès le collège et explose au lycée, particulièrement pour les filières techniques et professionnelles.

### Réfléchir autrement

Il est fondamental de ne pas réduire la question de l'équité éducative à un simple ajustement d'allocations. Si l'on continue à penser l'éducation comme une série d'aides ponctuelles, on manque la cible : le principe de gratuité de l'école.

Plutôt que de « changer le pansement, il faut penser le changement » en garantissant à chaque enfant un accès effectif à l'éducation par la gratuité.



## La CSF demande

- La modulation significative de l'ARS en tenant compte du coût global de l'année scolaire en fonction des niveaux.
- L'élargissement de l'ARS de la maternelle à la Terminale, sans limite d'âge.
- Une augmentation de l'ARS indexée sur les hausses réelles des prix.

*« Un peuple sans culture  
est un peuple sans âme »*

Aimé Césaire

# Propositions et revendications de La CSF



## La CSF demande :

- **Un service public « Éducation nationale » fort, piloté par l'État** et doté des moyens nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour tous.
- **Une prise en charge totale des dépenses liées à la scolarité** : transports, restauration, fournitures scolaires, activités périscolaires, équipements professionnels et sorties.
- **La création du Revenu d'Autonomie Jeune** en lieu et place des bourses sur critères sociaux pour les jeunes de plus de 18 ans.

En attendant la mise en œuvre de ces revendications, La CSF demande :

### 1. Une Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) couvrant les dépenses réelles engagées par les familles tout au long de l'année :

- Relèvement de son montant pour les collégiens et lycéens.
- Maintien jusqu'à la fin du lycée quel que soit l'âge du jeune.
- Indexation sur l'inflation.

### 2. Une uniformisation des aides afin d'établir l'égalité territoriale, en Métropole et en Outre-Mer :

- Revalorisation des bourses et élargissement des plafonds de ressources (prise en compte du revenu fiscal de référence au lieu du revenu brut global).
- Non suspension totale ou partielle des aides en cas de

redoublement ou d'absences répétées et injustifiées, d'autant que cette décision revient au chef d'établissement, ce qui crée une inégalité de traitement entre les familles.

- Ouverture de places et réhabilitations des résidences étudiantes CROUS à des niveaux de loyer acceptables. Encadrement des loyers du privé.

### 3. L'égalité d'accès au parcours de son choix pour tout élève quelle que soit sa situation socio-économique :

- Réforme du système d'orientation qui cantonne les élèves des familles populaires dans les filières « voies de garage » non reconnues et dévalorisées; Prise en charge totale des équipements spécifiques nécessaires.
- Renforcement des accès à la culture, à la mobilité et au sport qui permettent l'enrichissement personnel et l'ouverture au monde de tous les enfants.
- Baisse des frais de scolarité et de concours dans le public comme dans le privé pour les adapter aux ressources de la majorité des familles, quel que soit leur pays d'origine.
- Suppression de Parcoursup afin de prendre en compte les aspirations et motivations des élèves et rompre avec la logique des algorithmes informatiques.

#### 4. une exigence de qualité pour tout ce qui relève du scolaire et de l'extra-scolaire :

- Obligation de formation des enseignants tout au long de leur carrière.
- Augmentation du nombre d'enseignants afin de ne plus laisser aucune classe sans professeur.
- Création d'un statut reconnu et d'une formation professionnalisante des AESH et ouverture de postes pour que plus aucun élève en situation de handicap ne reste seul avec ses difficultés.
- Restaurants scolaires et universitaires gratuits avec des repas de qualité et équilibrés dans un souci de lutte contre le

gaspillage et favorisant le développement durable.

- Transports scolaires et extrascolaires gratuits pour tous les élèves et étudiants.
- Fournitures scolaires non toxiques et durables prises en charge par les établissements préconisées par les Commissions des fournitures scolaires.
- Dotation obligatoire des familles et des établissements de matériel informatique adapté aux besoins.
- Formation des familles et des enseignants aux outils numériques.
- Amélioration de l'information aux familles sur les dispositifs d'aides existant dans les établissements.



## **Le Revenu Autonomie Jeune (RAJ) proposé par La CSF**

La CSF porte depuis plusieurs dizaines d'années le RAJ qui permettrait aux jeunes de prendre leur indépendance tout en s'inscrivant dans un parcours de formation et d'insertion professionnelle.

La crise sanitaire a particulièrement impacté leur situation qui reste encore aujourd'hui très précaire.

Face à ce constat, de nombreux politiques ont réaffirmé la nécessité de renforcer l'autonomie des jeunes, avec des mesures telles que le RSA jeune pour les 18-25 ans qui, pour nous, ne va pas assez loin car il n'est pas universel. Son montant est trop faible, rendant difficile une réelle autonomie des jeunes. Enfin, les étudiants n'en bénéficient pas au profit du système de bourse actuellement en vigueur et largement insuffisant.

**La CSF revendique la création du Revenu Autonomie Jeune (RAJ) dans le but de rompre la dépendance du jeune adulte avec sa famille :**

- Ce revenu serait **ouvert à tous** les jeunes de 18 à 25 ans qui s'engagent à s'insérer dans le monde professionnel par la recherche d'un emploi, d'une formation ou la poursuite d'études.
- Ce revenu favoriserait **l'égalité entre jeunes** sans prendre en compte la situation socio-économique des parents. Pour autant, il ne s'opposerait pas au maintien des liens familiaux, puisque les parents pourraient participer aux frais de leurs enfants, tout en bénéficiant de déductions d'impôts. Attention, cela pourrait impacter le niveau du RAJ.

Ce dispositif nécessiterait un réel accompagnement des jeunes dans leurs projets personnel et professionnel avec la mise en place d'un référent qui suivrait le jeune dans ses démarches administratives et professionnelles.

## **Conclusion**

### **Il y a loin de la coupe aux lèvres !**

Entre l'envie d'égalité et la mise en œuvre de dispositifs pour y tendre, La CSF piaffe et s'indigne de cette lenteur. Car au-delà des revendications, il y a la jeunesse qui trépigine et demande qu'on la prenne au sérieux.

Ils sont nombreux, les enfants qui s'accrochent à l'école, qui ont envie d'apprendre, mais les moyens ne leur sont pas toujours donnés. Si l'École ne peut pas changer leurs conditions de vie, parfois tellement précaires, elle doit avoir une attention particulière pour eux, empathique, encourageante, tout en étant exigeante. Pas d'école au rabais !

Le numérique, sur lequel elle ne peut pas faire l'impasse, creuse hélas encore le fossé entre les élèves bien équipés et ceux outillés à minima d'un téléphone mobile tellement insuffisant pour accompagner les besoins de l'enseignement, sans parler de ceux qui n'ont rien.

**La CSF, aux côtés de ces familles, ne cesse de revendiquer une École totalement gratuite qui donne les mêmes moyens et les mêmes chances à tous les élèves.**

**Cette école rêvée, mais possible, ne gommara pas toutes les inégalités, dont celles liées à des ressources insuffisantes, autre combat !**

**Mais elle sera un hymne à la jeunesse, avenir de la société et de la Nation.**

# La Confédération Syndicale des Familles

## Missions

- ✓ Défendre les droits des familles
- ✓ Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- ✓ Agir pour l'égalité des droits

## Valeurs

**Solidarité Citoyenneté Respect**

## Réseau

- ✓ 30 000 familles adhérentes
- ✓ 350 associations locales
- ✓ 70 unions départementales en métropole et Outre-mer
- ✓ 1 fédération d'aide à domicile (FNAAFP/CSF)
- ✓ 1 fédération des familles monoparentales (FSFM)

## Activités

- ✓ Défense des droits des locataires
- ✓ Permanence de défense des consommateurs
- ✓ Contrôle des charges locatives
- ✓ Prévention et accompagnement du surendettement
- ✓ Accompagnement éducatif et scolaire (6-18 ans)
- ✓ Soutien à la fonction parentale
- ✓ Accueil petite enfance
- ✓ Atelier santé
- ✓ Aide à domicile auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées
- ✓ Apprentissage du français et lutte contre l'illettrisme
- ✓ Accompagnement des familles monoparentales
- ✓ Actions culturelles et loisirs

Dossier porté par le secteur Éducation de La CSF  
Responsable politique : **Annie Giroud**

Président de La CSF : **Gérard Pinchon**  
Président de la FNAAFP/CSF : **Nicolas Guillon**  
Présidente de la FSFM : **Josette Elombo**

12.08.25

## Allocation de Rentrée Scolaire : un remède insuffisant !

A défaut d'une école totalement gratuite exigée par La CSF, celle-ci dénonce une revalorisation insuffisante de l'Allocation de Rentrée Scolaire, déconnectée de l'inflation et des coûts réels de la scolarité, notamment au lycée et dans les filières professionnelles où les dépenses explosent.

Elle demande une modulation significative de son montant selon le niveau d'études et son élargissement du début de la scolarité obligatoire jusqu'à la fin de la terminale.

---

### La Confédération Syndicale des Familles

53, Rue Riquet - 75019 PARIS

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

01.44.89.86.80

[contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

### **Contacts presse :**

**Johan Jousseume**

**Secrétaire Confédéral – Education**

07 83 99 38 26

## Note interne

### La CSF demande la gratuité de l'école

La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) alerte sur l'inadéquation persistante entre le montant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et les dépenses réelles des familles pour la scolarité. L'augmentation annoncée de +1,7 % en 2025, alors même que l'inflation est estimée à +2 % sur la même période, constitue un signal négatif à l'égard des familles les plus précaires. Ce décalage fragilise encore davantage des ménages déjà sous pression, pour qui l'ARS représente un soutien essentiel à l'achat de fournitures, d'équipements et à la prise en charge des frais liés à l'école tout au long de l'année.

Or, la portée de l'ARS est aujourd'hui extrêmement limitée. D'une part, seuls un tiers des enfants sont concernés, ce qui laisse de côté une majorité de familles confrontées aux dépenses scolaires. D'autre part, l'efficacité de l'ARS varie considérablement selon le niveau d'enseignement. En école élémentaire, elle couvre à peu près les besoins de la rentrée et au-delà; au collège, elle devient rapidement insuffisante; et au lycée, elle est très inférieure aux dépenses réelles, notamment dans les filières professionnelles où les frais sont jusqu'à deux à trois fois plus élevés (équipements, tenues, stages, déplacements, etc.). Pourtant, l'écart entre les montants versés en primaire et au lycée est inférieur à 40 €, ce qui ne reflète en rien l'augmentation massive des coûts à mesure que l'élève avance dans son parcours scolaire.

La CSF reconnaît que les plafonds de ressources ont été relevés (+4,8 %), ce qui permettra à davantage de familles d'y accéder. Toutefois, cette ouverture bienvenue est limitée par la stagnation du montant versé qui pénalise les familles les plus modestes.

Face à ce constat, La CSF affirme que l'ARS ne peut continuer à être un outil partiel et mal calibré. La politique de compensation des coûts éducatifs par des aides ponctuelles et conditionnées est à bout de souffle. Elle traduit une logique d'assistance, là où il faudrait une politique ambitieuse de service public fondée sur le principe de **gratuité réelle de l'école**. L'éducation ne peut être pensée comme une série de coups de pouce : il faut garantir à chaque enfant, quel que soit son milieu social, un accès effectif à l'école, sans que les conditions matérielles viennent freiner sa réussite.

---

**La Confédération Syndicale des Familles**

53, Rue Riquet - 75019 PARIS

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

01.44.89.86.80

[contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

**Contacts presse :**

**Johan Jousseume**

**Secrétaire Confédéral - Education**

07 83 99 38 26

## La CSF revendique donc (en attendant la gratuité de l'école):

- Une **modulation significative** de l'ARS, tenant compte du coût global de la scolarité en fonction des niveaux d'enseignement, en particulier dans les filières professionnelles.
- Un **relèvement durable des plafonds de ressources**, en lien avec l'évolution des revenus et de la précarité réelle des familles.
- Une **revalorisation du montant de l'ARS** indexée sur les hausses réelles des prix et des dépenses scolaires.

---

La Confédération Syndicale des Familles

53, Rue Riquet - 75019 PARIS

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

01.44.89.86.80

[contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

**Contacts presse :**

**Johan Jousseume**

**Secrétaire Confédéral - Education**

07 83 99 38 26

# CONFÉRENCE DE PRESSE

COÛT DE LA SCOLARITÉ

---



LE 14 AOÛT 2025 À 10H00  
53 RUE RIQUET - 75019 PARIS

Johan Jousseume

07 83 99 38 26

[jjousseume@la-csf.org](mailto:jjousseume@la-csf.org)



- La CSF dévoilera le chiffre du coût de la scolarité (évolution 2024-2025)
- Elle donnera les principaux enseignements tirés de son enquête et son analyse ARS



**Dessins :**  
**François Le Roux, Manon Nauton, Aurélie Dekeyser**  
**Photos : Adobestock**



**La Confédération Syndicale des Familles**

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél. 01.44.89.86.80

e-mail : [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)